



**Législature 2016 - 2020**

**Procès-verbal n° 21**

**Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz**

**du lundi 25 mai 2020 à 19h30**

**La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin**

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019.....	2
3.	Communications du président .....	2
4.	Rapport oral relatif à la crise sanitaire .....	3
5.	Modifications du règlement général : système de suppléance, passation de pouvoir et archivage .....	12
6.	Nouvelle modification partielle du plan d'aménagement local de Boudevilliers, secteur « Sécheron » .....	15
7.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 5'000'000 relative à l'extension de la STEP de Val-de-Ruz (traitement des micropolluants) .....	18
8.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 520'000 relative au réaménagement de la STEP du Pâquier et de la Combe La Balère .....	21
9.	Demande de deux crédits-cadres de CHF 1'623'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2020 .....	25
10.	Réorganisation de l'accueil parascolaire à la suite de la sortie de Valangin du CSVR .....	28
11.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 160'000 relative à l'extension du chauffage à distance de Chézard-Saint-Martin .....	31
12.	Rapport d'information relatif au plan communal des énergies.....	34
13.	Motions et propositions .....	42
14.	Résolutions, interpellations et questions.....	45
15.	Communications du Conseil communal.....	51



**M. Pascal Truong (PLR)** (ci-après « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentantes de la presse.

### **1. Appel**

---

En raison de la situation sanitaire, la configuration des lieux a été aménagée de manière à respecter les directives de l'Office fédéral de la santé publique et des dispositions particulières ont été mises sur pied. Parmi elles, la feuille de présence a été remplie par le chancelier dans le but d'éviter des manipulations de matériel par plusieurs personnes. La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 34

Membres excusés : 7

Le Conseil communal, excepté M. Cédric Cuanillon, excusé, participe également à la séance, de même que le chancelier.

Le président annonce également les excuses reçues de la part des conseillères générales et conseillers généraux suivants :

Mme Verena Luder (UDC) ainsi que MM. Michel Faragalli (Les Verts), Filip Hon (PLR), Philippe Jaquet (PS), Vincent Martinez (Ind.), Dragan Mihailovic (PS) et Jean-Luc Pieren (Ind.).

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Par une motion d'ordre, **M. Laurent Debrot (Les Verts)** rappelle que le huis clos partiel doit être voté par les membres du Conseil général. L'objet est donc soumis au vote de l'assemblée et est accepté par 29 voix contre 1 et 3 absentions.

Selon les nouvelles mesures qui seront prises par le Conseil fédéral prochainement, le huis clos partiel pourra également être soumis au vote lors de la séance du Conseil général prévue le 22 juin prochain.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019**

---

Moyennant les modifications suivantes demandées par M. Yves Tanner (UDC) aux pages 16 et 17, à savoir modifier 2 fois « dine » en lieu et place de « dîme », le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019 est adopté tacitement avec remerciements à son auteure.

### **3. Communications du président**

---

**Le président** revient sur la situation particulière que la population et les Autorités ont vécue et espère que les bonnes intentions, réflexions et actions se maintiendront dans le futur.



Il annonce la réception de sept courriers :

- De la Commune de Valangin – *Convention entre les Communes de Val-de-Ruz et Valangin relative au Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR) – résiliation* – du 16 décembre 2019 ;
- Réponse de la Commune de Val-de-Ruz au Conseil communal de Valangin – *Résiliation de la convention entre les Communes de Val-de-Ruz et Valangin relative au Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR)* – du 15 janvier 2020 ;
- Réponse de la Commune de Valangin à la Commune de Val-de-Ruz – *Résiliation de la convention entre les Communes de Val-de-Ruz et Valangin relative au Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR)* – du 3 février 2020 ;
- De l'Association Sauvez l'Echelette – *Pétition Association Sauvez l'Echelette* – du 6 février 2020 ;
- De KyeJa Lee – *Pandémie-responsabilité* – du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;
- De Blaise Christen – *Réaménagement route communale de La Joux-du-Plâne* – du 30 avril 2020 ;
- De M. Jean-Pierre Leuenberger – *Non à la disparition du centre nordique et touristique de La Vue-des-Alpes-Crêt-Meuron-Tête-de-Ran* – du 20 mai 2020.

#### **4. Rapport oral relatif à la crise sanitaire**

---

**M. François Cuhe (CC)** communique le rapport du Conseil communal en lien avec la crise sanitaire.

##### **Dès le 4 mars 2020**

	<b>Suisse</b>	<b>Neuchâtel</b>
<b>Cas Covid</b>	57	1

- Le Conseil communal a décidé de la mise en veille d'une cellule OCRg dédiée au Covid-19. Elle faisait suite à une communication du service de la sécurité civile et militaire (SSCM).
- Cette cellule de veille était constituée du Conseil communal et des unités administratives de la sécurité, des ressources humaines, des structures d'accueil, des écoles, de la chancellerie, de l'état civil, du contrôle des habitants et de sports-loisirs-culture. Les pompiers et les ambulances étaient également représentés à ces séances.



**9 mars 2020**

	<b>Suisse</b>	<b>Neuchâtel</b>
<b>Cas Covid</b>	312	17
<b>Décès</b>	2	

- L'OCRg est activé et le chef OCRg siège à l'Etat-major de crise cantonal (EMCC) d'ORCCAN depuis ce jour-là, à raison de deux séances présentielle par semaine au Château de Colombier. Le chef OCRg prend toutes les permanences pour Val-de-Ruz.
- La composition de l'OCRg de Val-de-Ruz est confirmée.
- Une information sur les recommandations internes est faite au personnel communal.
- Concernant les manifestations, la Commune tente d'inciter les organisateurs à les reporter ou les organiser d'une façon plus réduite.
- Contact est pris avec les homes pour savoir s'ils avaient prévu un plan de renoncement ou des modes dégradés de fonctionnement.
- L'école a sa propre cellule de crise.
- Une attention est portée aux personnes âgées, notamment avec Nomad. Communication d'un numéro d'appel, notamment via le site internet communal.
- Montée en puissance du virus, avec un taux de doublement tous les deux jours en Suisse.
- Une réunion entre les quatre responsables des régions OCRg est organisée afin de revoir les standards de sécurité à la baisse avec un plan de renoncement à la clé, en fonction des absences prévisibles notamment concernant les ambulances, les pompiers et la PCI.

**11 mars 2020**

	<b>Suisse</b>	<b>Neuchâtel</b>
<b>Cas Covid</b>	613	27
<b>Décès</b>	3	

- L'ordre est donné aux OCRg d'exécuter les mesures requises par ORCCAN.
- Un plan dégradé du fonctionnement de l'administration est mis en place (afin de garantir la délivrance des prestations communales de base).
- Une garantie des suppléances au sein de l'OCRg est mise en place.
- Informations au personnel selon les directives de l'Etat.
- Aménagement des guichets.



- Les séances politiques, assemblées et diverses réunions sont reportées, cas échéant organisées par Skype (Commune / externes).
- Suite de prise de contact avec les homes pour savoir s'ils avaient prévu un plan de renoncement ou des modes dégradés de fonctionnement.
- La hauteur du pic n'est pas encore atteinte, la phase de propagation est importante.
- Une attention particulière est portée aux personnes âgées en lien avec Nomad.
- Premières demande d'appui de la PCi.

### 12 mars 2020

	Suisse	Neuchâtel
<b>Cas Covid</b>	815	32

- Information aux cadres de l'administration, mise en place des premières mesures de protection du personnel.
- Mise en place d'un affichage public dédié au Covid-19 dans les villages.

### 15 mars 2020

- En fonction de l'expérience réalisée à Dombresson en juin 2019, l'OCRg Val-de-Ruz se dote d'une personne supplémentaire afin d'assumer l'aide à la conduite en la personne de M. Jean-Luc Seiler, formé pour ce genre de missions, qui est remercié pour son aide précieuse.

### 16 mars 2020

	Neuchâtel
<b>Cas Covid</b>	77
<b>Décès</b>	0

- Le 16 mars est le jour où tout a basculé, à la suite de l'ordonnance 2 de la Confédération.
- Au sein de l'administration, mise en place des mesures prévues par le service des ressources humaines de l'Etat sur les principes de précaution d'hygiène et de distanciation sociale édictés par la Confédération.
- Relais pour les mesures populationnelles annoncées dont la Commune aura la maîtrise.
- Mise en place de six centres de tri dans le canton dont un au Val-de-Ruz, d'abord à Cernier, puis déplacé à Malvilliers dans les locaux du CIGES.



- La Confédération a décrété l'état de première nécessité et prend ainsi le lead sur toutes les décisions et les mesures. L'OCRg est le dernier maillon de la chaîne de commandement qui part de la Confédération via les Cantons.
- Mise en place dans toutes les unités administratives des mesures liées au confinement partiel voulu par la Confédération.
- Mise en place d'un plan de fonctionnement dégradé de l'administration communale.

### 20 mars 2020

	<b>Neuchâtel</b>
<b>Cas Covid</b>	148

- Pour les personnes de 65 ans et plus, la Commune a lancé une action accompagnée d'une recherche de bénévoles : un courrier a été envoyé à tous les aînés afin de connaître leurs besoins et d'offrir des propositions d'aide pour les courses. Le guichet social tient le standard téléphonique des appels des aînés, la chancellerie répertorie les offres de bénévolat et l'association des bénévoles du Val-de-Ruz, qui est remerciée pour son action, a coordonné ces aides pendant toute la durée de la crise.
- Quelques 120 téléphones ont été traités et 40 seniors ont pu recevoir une aide pour les courses pendant le confinement.

### 24 mars 2020

	<b>Neuchâtel</b>
<b>Cas Covid</b>	230
<b>Décès</b>	2

- Fin des séances présentiels à l'OCRg, un groupe restreint (trois personnes) gère la séance en présentiel, les autres personnes sont en séance par Skype.

### 25 mars 2020

	<b>Neuchâtel</b>
<b>Cas Covid</b>	256
<b>Décès</b>	2

- Décision particulière à Val-de-Ruz : les pompes funèbres font la mise en terre eux-mêmes et les dépôts de cendres sont reportés (informations transmises par l'unité des travaux publics aux pompes funèbres)



- Apparition de la 2<sup>ème</sup> montée en puissance des demandes d'appui de la PCI avec convocation du quart de l'effectif global, soit 270 hommes dès le 30 mars 2020 avec un tournus chaque semaine.
- L'horaire du samedi est appliqué pour les transports publics.
- Le renforcement de la ligne 421 à partir du 26 mars 2020 est confirmé.
- L'ouverture de la déchèterie est possible sur rendez-vous.

### 27 mars 2020

	Neuchâtel	Val-de-Ruz
Cas Covid	217	29
Décès	5	

- Quelques cas de quarantaine ou isolement au sein du personnel. Rappel des dispositions prises et mesures de prévention à respecter.
- Peu de possibilités de se procurer des masques de protection vers fin mars.

### 30 mars 2020

	Neuchâtel
Cas Covid	311
Décès	6

- 30 binômes ont pu être formés à cette date avec l'action d'aide aux personnes de 65 ans et plus.
- Un système d'avance d'argent et de refacturation est mis en place par la comptabilité de la Commune pour éviter les transferts d'argent.
- Montée en puissance de l'action 65+.

### 1<sup>er</sup> avril 2020

	Neuchâtel
Cas Covid	357
Décès	6
EMS touchés	5

- Un concept de gestion des défunts est mis en place.



- Toutes les possibilités sont étudiées, y compris celle de remettre en glace les patinoires du canton afin de pouvoir entreposer les défunts. Par chance, il n'y a pas eu besoin d'y recourir.
- La PCi assume 22 missions pour 118 engagés. Cet effectif est en place jusqu'au 11 mai.
- Mise en place d'un service d'aide à l'attention des commerçants pratiquant la livraison à domicile aux personnes à risque. C'est le personnel des crèches, en arrêt de travail temporaire qui est chargé de ce service aux commerçants.

### 8 avril 2020

	Neuchâtel	Val-de-Ruz
<b>Cas Covid</b>	459	
<b>Décès</b>	27	
<b>EMS touchés</b>	28	1 (Le Petit-Chézard)

- Mise en place d'une cellule de gestion stratégique de la crise entre le Conseil d'Etat et les quatre régions du canton représentées par les commandants OCRg, le président de l'ACN et le directeur de l'Association Réseau urbain neuchâtelois (RUN).
- Fermeture de la morgue du Home de Landeyeux aux non-résidents en raison d'un risque élevé de contamination au sein du Home (même entrée pour la morgue que pour le Home et ascenseur commun).
- Le Canton pourra livrer le matériel de protection aux administrations communales (dans l'attente depuis 10 jours).

### 15 avril 2020

	Neuchâtel	Val-de-Ruz
<b>Cas Covid</b>	588	
<b>Décès</b>	45	
<b>EMS touchés</b>	25	2 (Landeyeux et Les Lilas)

- Réouverture des déchèteries le 20 avril avec consignes pour respecter les directives de l'OFSP.
- Au niveau de la Protection civile, 27 missions en cours pour 153 engagés – quatre à Val-de-Ruz dans les homes.
- Les astreints de la compagnie Val-de-Ruz sont engagés durant deux semaines, soit jusqu'au 28 avril.
- La Commune de Val-de-Ruz a mis à disposition du personnel au Home de Landeyeux pour la désinfection et le nettoyage, cet établissement ayant été durement touché par la Covid-19.





### 17 avril 2020

	Neuchâtel	Val-de-Ruz
<b>Cas Covid</b>	615	70
<b>Décès</b>	48	
<b>EMS touchés</b>	23	1 (Landeyeux)

- Selon les décisions du Conseil fédéral du 16 avril 2020, assouplissement progressif du semi-confinement.
- Toujours cinq centres de tri en fonction, celui de Val-de-Ruz se trouvant toujours à Malvilliers.
- Visite du dispositif PCi Covid-19 par le commandant de l'OCRg Val-de-Ruz, la compagnie PCi VdR étant engagée cette semaine-là.
- Réouverture des déchèteries le 20 avril.

### 22 avril 2020

	Neuchâtel	Val-de-Ruz
<b>Cas Covid</b>	638	73
<b>Décès</b>	56	
<b>EMS touchés</b>	24	
<b>RHNe</b>	12 (10 Covid)	

- Progression journalière passée sous la barre des 200 cas ces deux derniers jours.
- On dénombre 56 décès, les défunts étant tous âgés de plus de 70 ans. Le taux de mortalité est de 9%.
- Les directives pour les premières étapes du déconfinement sont attendues.
- Changement du rythme de conduite de l'EMCC avec le passage de deux à une séance hebdomadaire.

### 24 avril 2020

	Neuchâtel	Val-de-Ruz
<b>Cas Covid</b>	652	73
<b>Décès</b>	56	
<b>EMS touchés</b>	24	
<b>RHNe</b>	6	



- La progression journalière avoisine les 200 cas, elle est donc stable.
- Le nouveau slogan de l'OFSP est « Tenir bon ».
- Au niveau d'RHNe, le nombre de lits en soins intensifs (SI) pour les personnes atteintes de la Covid-19 est diminué à 16 lits.
- Reprise des mises à l'enquête publique (décision du Canton) depuis le 24 avril.
- La Cellule protection du déconfinement est confiée au service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et dirigée par Pierre-François Gobat, chef de service.
- Tous les commerces qui ouvriront le 11 mai devront présenter un concept sanitaire. En cas de non-respect du concept, le SCAV procédera à la pose de scellés et ils seront fermés jusqu'à leur mise en conformité.
- Les directives concernant les inhumations sont de la compétence des OCRg.

#### 4 mai 2020

	<b>Neuchâtel</b>
<b>Cas Covid</b>	686
<b>Décès</b>	74
<b>EMS touchés</b>	24
<b>RHNe</b>	24 (10 Covid, 3 au SI dont 2 Covid)

- La progression journalière est d'un peu plus de 100 cas.
- Sur les 74 décès, 57% des défunts avaient été testés positifs et 43% n'avaient pas été testés.
- Sur les 24 EMS touchés, 12 bénéficient du soutien de l'Etat. Pour Val-de-Ruz, le Home de Vert-Bois n'est plus concerné, mais celui de Landeyeux reste à risque.
- Le soutien au Home de Landeyeux s'arrête le 30 avril.
- La procédure de déconfinement est en cours.
- Des demandes de prise en charge des enfants pour les demi-jours où les enfants ne se rendent pas à l'école durant les deux prochaines semaines arrivent. Si c'est possible, mise en place d'une prise en charge, sinon les parents doivent se débrouiller selon les instructions de la cheffe du Département de l'éducation et de la famille (DEF).



### 8 mai 2020

	Neuchâtel	Val-de-Ruz
Cas Covid	689	77
Décès	76	
EMS touchés	19	
RHNe	22 (5 aux SI dont 3 Covid)	

- On constate, au niveau suisse, une augmentation du nombre de cas positifs ces trois derniers jours, ce qui coïncide avec le 10<sup>ème</sup> jour après la première étape du déconfinement.
- Au niveau du nombre de cas, Neuchâtel est le 5<sup>ème</sup> canton le plus touché.
- Concernant les décès, il est le 6<sup>ème</sup> canton.
- Selon le médecin cantonal, il subsiste plusieurs centaines de personnes pouvant transmettre le virus dans la population du canton.
- Sur les 19 EMS touchés, 11 bénéficient de soutien de l'Etat et sept de l'Armée, dont celui de Landeyeux.
- Le nombre de lits aux soins intensifs est diminué pour passer de 16 à 13.
- Des nouvelles recommandations et directives sont adressées aux cadres le 6 mai et traitées en séance Skype le 7 mai. Les personnes vulnérables doivent être annoncées. Délai au 12 mai pour transmettre les besoins en matériel de protection aux ressources humaines, qui passeront les commandes.
- L'ouverture des guichets est fixée par le Conseil communal au 8 juin 2020.

### 15 mai 2020

	Neuchâtel	Val-de-Ruz
Cas Covid	714	78
Décès	82	
EMS touchés	18	
RHNe	12 (6 aux SI dont 1 Covid ventilé)	

- Au niveau suisse, on constate un ralentissement des cas confirmés.
- Au niveau du nombre de cas, le canton de Neuchâtel est le 13<sup>ème</sup> canton.
- Concernant les décès, il est le 8<sup>ème</sup> canton.



- Sur les 18 EMS touchés, sept bénéficient du soutien de l'Etat et sept de l'Armée, dont celui de Landeyeux.
- Les travaux préparatoires à la réouverture des guichets dans l'administration communale sont en cours, des plans de protection et d'hygiène sont mis en place.
- Une mesure de soutien est décidée pour les cafetiers restaurateurs à Val-de-Ruz sous forme d'une subvention à la publicité du 11 mai au 30 octobre. Une subvention de CHF 1000 par établissement sera octroyée par la Commune, ce qui devrait couvrir le 75% des frais publicitaires.

### 20 mai

	Neuchâtel	Val-de-Ruz
Cas Covid	719	81
Décès	82	
EMS touchés	12	
RHNe	2 aux SI dont 1 Covid ventilé	

- En Suisse, le nombre de cas confirmés ralentit.
- Au niveau des cas, le canton de Neuchâtel est le 14<sup>ème</sup> canton.

**M. François Cuche (CC)** ajoute que l'OCRg s'est retrouvé à 20 reprises afin de gérer la crise au quotidien depuis début mars, durant une septantaine de jours. L'EMCC s'est lui réuni à 22 reprises. L'administration a pu continuer de fonctionner le plus « normalement » possible, garder un lien avec la population la plus fragilisée et aider à répondre à ses besoins.

Le Conseil communal a pu ainsi compter sur un outil de conduite performant, créer une dynamique de conduite de crise adapté à la situation et se coordonner avec l'Etat et les autres régions du canton durant cette période de pandémie.

### **5. Modifications du règlement général : système de suppléance, passation de pouvoir et archivage**

---

**M. Jan Villat (PLR)** communique la position de la Commission des règlements aux membres du Conseil général.

*« Concernant le système de suppléance au sein de notre Autorité, la Commission des règlements a fait sienne la réflexion du Conseil communal à ce sujet et a préavisé favorablement le projet. En particulier, la Commission relevait trois points positifs :*

- *le système proposé est simple d'application malgré les apparences et fonctionne actuellement à satisfaction au niveau du Grand Conseil ;*



- *cette solution permettra d'impliquer concrètement les premiers viennent-ensuite dans la vie du Législatif communal puisque les premiers viennent-ensuite deviendront de fait conseillers généraux suppléants et participeront probablement régulièrement aux séances de notre Autorité ;*
- *cette solution ouvrirait un peu davantage les portes des commissions communales, puisque les membres suppléants du Conseil général pourront également prendre part aux séances des Commissions, non pas en tant que suppléant mais bien en tant que membre à proprement parlé desdites commissions.*

*La Commission des règlements a également suivi le Conseil communal sur le principe de ne justement pas instaurer de système de suppléance dans les commissions. Parce que premièrement nos commissions sont toutes à voix consultative, donc la représentativité rigoureusement exacte et politique ne paraît pas absolument indispensable dans les commissions communales – puisqu'elles ne donnent qu'un avis indicatif et qu'elles ne votent pas de lois ou autres – et le risque de manque de suivi des dossiers risquait d'être assez criant si les membres des commissions étaient régulièrement remplacés au pied levé par un autre membre du même groupe.*

*L'autre point de ce rapport concerne la passation de pouvoir au niveau du Conseil communal à la fin d'une législature. Il a nourri longuement les discussions de la Commission des règlements et du Conseil communal. Nous avons donc été consultés pour savoir s'il était judicieux de prévoir un délai entre l'élection du Conseil communal et son entrée en vigueur. Après de longues discussions et pesées d'intérêts, il est apparu qu'une fois qu'un nouveau conseiller communal était élu, l'ancien n'avait plus la légitimité nécessaire pour continuer de s'occuper des affaires courantes.*

*Ainsi et même si les nouveaux membres du Conseil communal pourraient n'avoir que peu de temps à disposition dans les premiers temps de leur fonction, il nous paraissait qu'une entrée en fonction immédiate semblait la meilleure voie à suivre. Notons que c'est ce qui s'est tacitement pratiqué jusqu'ici même si l'on n'a pas forcément eu des changements à la fin de la législature mais c'est ce qui était dans la tête de tout le monde. Il s'agissait donc de formaliser ceci dans le règlement, en indiquant explicitement que la législature se terminait au moment de la séance de constitution et que la nouvelle législature commençait au moment de la séance de constitution. »*

**Mme Claudine Geiser (PLR)** communique la position du groupe PLR.

*« Le document qui nous est présenté contient des mises à jour de plusieurs règlements, notamment des modifications du règlement sur le statut des membres du Conseil communal, afin de clarifier la pratique actuelle en matière de passation de pouvoir.*

*Néanmoins, le point le plus important est sans doute l'introduction d'un système de suppléance pour les membres du Conseil général et la possibilité que les membres suppléants puissent siéger dans toutes les commissions, à l'exception du bureau du Conseil général. Les arguments en faveur de cette nouveauté ayant convaincu la majeure partie de notre groupe, les discussions se sont essentiellement portées sur des questions organisationnelles au sein du groupe et la manière*



*d'intégrer pleinement les membres suppléants. Notre groupe acceptera les différents arrêtés relatifs à ce rapport. »*

**M. Yves Tanner (UDC)** indique que le groupe UDC dans son ensemble soutiendra les modifications apportées à ces arrêtés, à condition que les membres suppléants puissent également participer aux commissions communales.

**Mme Isabelle Romerio (PS)** donne lecture du rapport du groupe PS.

*« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de ce rapport concernant la modification du règlement général de notre Commune et en remercie son auteur.*

*Les modifications proposées apparaissent opportunes à notre groupe, particulièrement s'agissant du système de suppléance qui permet de maintenir l'équilibre des forces politiques voulu par l'électorat.*

*Le PS acceptera donc cette modification ainsi que les arrêtés qui lui sont assortis. »*

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** informe que, globalement, le groupe des Verts accueille favorablement ce rapport. Il tient néanmoins à faire les remarques suivantes.

Sur la forme, le groupe des Verts s'étonne que certains des articles ne soient pas assez précisément expliqués, tel que les suppléants par tranches de cinq ou l'élection complémentaire, tout en étant conscient que ces points sont validés par le service des communes. Il trouve également que ce point des suppléants par tranches de cinq n'est pas clair.

Concernant l'article 3.7, il rappelle que lors des vacances, on ne remplace pas seulement les conseillères générales et conseillers généraux mais également leurs suppléants. L'article n'en fait pas mention.

Il précise également, à propos du fait que « s'il n'y a plus de conseillères générales suppléantes ou de conseillers généraux suppléants, une élection complémentaire doit avoir lieu », que cela ne s'est jamais produit et qu'une autre procédure est décrite dans la loi sur les droits politiques. Il aurait été utile de mentionner que l'élection complémentaire n'avait lieu que si aucun candidat n'était proposé par les groupes politiques.

Ces modifications auraient pu faire l'objet d'amendements mais le groupe des Verts y a renoncé.

Sur le fond, le groupe des Verts aurait volontiers vu l'ajout d'un article dans le règlement, mentionnant la nomination, au sein des commissions, de remplaçants et non pas de suppléants. En effet, selon la pratique largement utilisée par les groupes politiques au Grand Conseil, il est possible pour un-e commissaire de se faire remplacer, même au dernier moment, par un-e député-e ou un-e suppléant-e. La qualité du travail n'est pas réduite et cela permet à plusieurs autres personnes de s'impliquer dans le travail des commissions.

Il est également reproché le fait que les groupes n'ont pas la possibilité de recevoir et donc d'échanger sur les rapports qui seront discutés en commission.



**Mme Anne Christine Pellissier (CC)** rappelle que ce règlement est perfectible et peut être à tout moment modifié. Ces modifications avaient été proposées dans le but d'avoir une solution en vue des élections qui devaient avoir lieu au mois de juin.

Le Conseil communal propose au Conseil général d'adopter ce rapport tel que proposé et de revenir avec des propositions supplémentaires via les groupes ou les commissions.

Elle ajoute que la passation de pouvoir donnait également la possibilité à un membre du Conseil communal nouvellement élu de pouvoir siéger à l'Exécutif dans l'attente de pouvoir donner sa démission.

**M. Jan Villat (PLR)** précise qu'effectivement certains articles ne sont pas idéalement rédigés. Le temps ne permettait pas la reprise de tous les articles avant les élections.

Concernant les suppléants par tranche de cinq, il précise que le Grand Conseil fonctionne encore sur l'ancien système et il ne peut être comparé au nouveau. Les suppléants sont bien prévus par tranche entière de cinq. Un groupe avec huit membres aura un suppléant et non pas deux, un groupe de quatre membres aura droit à un suppléant. Cela a été confirmé par le service des communes.

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** fait part de son étonnement car ce n'est apparemment pas la pratique au Grand Conseil, qui serait d'un suppléant par tranche ou tranche partielle de cinq personnes.

**Entrée en matière** : acceptée tacitement.

**Arrêté du Conseil général relatif à la modification du règlement général (système de suppléance pour les membres du Conseil général, passation de pouvoir et archivage)** : accepté par 30 voix contre 1 et 2 abstentions.

**Arrêté du Conseil général relatif à la modification du règlement sur les finances** : accepté par 31 voix et 2 abstentions.

**Arrêté du Conseil général relatif à la modification de l'arrêté du Conseil général relatif aux indemnités des membres du Conseil général, de ses commissions et des délégations** : accepté à l'unanimité.

**Arrêté du Conseil général relatif à la modification du règlement sur le statut des membres du Conseil communal** : accepté à l'unanimité.

### **6. Nouvelle modification partielle du plan d'aménagement local de Boudevilliers, secteur « Sécheron »**

---

**M. Jean-Philippe Junod (PS)** donne lecture du rapport de la Commission du développement territorial et durable.



*« Lors de notre séance de la Commission du 4 février dernier, nous avons pris connaissance de ce dossier. La Commission accepte cette modification qui, même le PAL validé, permettra à la Commune et les entreprises concernées d'aller de l'avant avec ces projets. »*

*La Commission vous encourage à accepter ce rapport. »*

**M. Jean-Philippe Junod (PS)** communique le rapport du groupe PS.

*« Lors de notre séance de préparation du 18 mai dernier, le groupe socialiste à pris connaissance du rapport concernant le plan d'aménagement local de Boudevilliers, secteur « Sécheron » ainsi que de ses annexes et remercie le Conseil communal ainsi que les collaborateurs de notre administration pour leur travail. »*

*Cette demande fait à nos yeux sens, même si le 30 avril 2018 nous avons déjà validé un changement d'affectation pour ces trois parcelles.*

*Le projet du PAL n'avance pas assez vite par rapport à cette demande, c'est pourquoi nous devons ce soir reprendre position.*

*Cela permettra d'aller de l'avant avec des projets en lien avec des entreprises importantes pour notre commune. De plus, une densification avec un indice d'utilisation du sol qui passera de 25% à 60%, chose que nous trouvons plutôt intéressante.*

*Le parti socialiste dans son ensemble approuvera ce rapport. »*

**M. Marcel Carrard (PLR)** transmet la position du groupe PLR.

*« Le groupe PLR a pris, à nouveau, connaissance du plan d'aménagement de la zone économique du Chillou. »*

*Le secteur « Sécheron » pourra accueillir l'implantation de nouvelles entreprises et industries, voire l'extension des entreprises actuelles grâce à la modification de l'indice d'occupation du sol, indice passant de 25% à 60%.*

*Le groupe PLR se réjouit de l'arrivée d'entreprises dans cette zone et acceptera à l'unanimité le rapport et l'arrêté qui l'accompagne. »*

**M. Micaël Haldenwang (UDC)** donne lecture du rapport du groupe UDC.

*« Notre groupe acceptera cet arrêté en espérant que cette histoire sans fin en trouve une. Un objet qui est censé ne rien coûter à la Commune, qui est accepté au Conseil général et qui revient plusieurs fois en réunion, c'est grave. »*

*On nous a vendu la fusion avec un argument de poids sur l'aménagement du territoire. En effet, les anciennes communes, au vu de leur taille, n'avaient aucun poids envers le SAT. Mais force est de constater que la nouvelle Commune de Val-de-Ruz, troisième dans l'ordre d'importance cantonale, n'a rien gagné avec la fusion dans ce domaine. »*





**M. Alain Lugon (Les Verts)** donne lecture du rapport du groupe des Verts.

*« Notre groupe avait accepté la modification de l'affectation de cette parcelle en avril 2018, mais avait manifesté son incompréhension face à la prescription de normes maximales, en particulier le taux d'occupation du sol de 25%, ce qui nous semblait peu rationnel dans le contexte de la densification du bâti et d'une utilisation parcimonieuse des terres agricoles.*

*Nous saluons donc l'évolution de ce dossier en ce qui concerne les indices de construction et le taux d'occupation du sol en particulier. Il s'agit clairement d'une amélioration du projet.*

*C'est aussi un joli défi pour la Commune, qui doit résoudre sur cette parcelle l'équation de la densification et de la préservation des espaces verts et de la biodiversité. Nous espérons que le Conseil communal saura se montrer inventif, par exemple en donnant corps sur cette parcelle à la notion encore assez théorique de frange urbaine et en intégrant la biodiversité dans ses constructions ainsi que dans l'aménagement des espaces verts.*

*Notre groupe acceptera à l'unanimité la modification partielle du plan d'aménagement local de Boudevilliers. »*

**M. Roby Tschopp (CC)** tient à rassurer l'assemblée sur deux points.

S'agissant des coûts, il indique que la progression de ce dossier ne coûte à la Commune que le temps pris par les membres du Conseil général et du Conseil communal ce soir puisque, dans un cas de modification intermédiaire du PAL, ce sont les requérants qui se chargent des études et du suivi, même si, évidemment, la Commune accompagne le processus.

S'agissant des entreprises, il explique que ce sont les promoteurs qui doivent venir demander une deuxième modification. Dans un premier temps, les entreprises avaient un planning à respecter et souhaitaient venir s'implanter rapidement au Chillou. Il a donc été décidé d'une modification très simple du PAL reprenant les quantitatifs déjà en vigueur mais qui s'appliquaient à du logement à cette période.

Au niveau de la Commune, il a été donné suite extrêmement rapidement à cette première modification. D'autres circonstances sont ensuite venues modifier la dynamique – organisation d'un concours d'architecture, fusion des entreprises. Les paramètres ont donc dû évoluer.

Actuellement, il indique être satisfait de la nouvelle évolution, qui permettra d'utiliser d'une manière plus efficiente le terrain et qui permettra l'implantation d'activités économiques en bonne et due forme.

**Entrée en matière** : acceptée tacitement.

**Arrêté relatif à la modification partielle du plan d'aménagement local de Boudevilliers, secteur « Sécheron »** : accepté à l'unanimité.



**7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 5'000'000 relative à l'extension de la STEP de Val-de-Ruz (traitement des micropolluants)**

---

**M. Jean-Philippe Junod (PS)** informe de la position de la Commission du développement territorial et durable.

*« Lors de sa séance du 4 février, la Commission du développement territorial et durable à pris connaissance de ce dossier.*

*La société Hollinger présente lors de cette séance a pu nous expliquer en détail le projet en votation ce soir.*

*La bonne qualité de l'eau en sortie de station d'épuration est très importante. C'est d'autant plus le cas pour nous qu'en période sèche Le Seyon est presque uniquement alimenté par les eaux sorties de notre station.*

*La Commission vous propose d'accepter ce crédit. »*

**M. Raphaël Geiser (PLR)** communique le rapport de la Commission de gestion et des finances.

*« La Commission de gestion et des finances a eu deux fois l'occasion de traiter du dossier concernant l'extension de la STEP de Val-de-Ruz et le traitement des micropolluants y relatif :*

- *le 4 février 2020 avec la présentation du bureau Hollinger lors de la séance de la CDTD ;*
- *le 2 mars 2020 en séance de commission pour le traitement du dossier.*

*Tout d'abord, nos commissaires ont salué la qualité de la présentation qui leur a été faite le 4 février lors de la séance de la CDTD. Concernant le rapport, les éléments suivants ont notamment été soulevés et discutés lors des deux séances précédemment citées :*

- *la STEP de Val-de-Ruz est comprise dans la planification du SENE pour le traitement des micropolluants ;*
- *la Confédération nous fixe le délai pour le traitement des micropolluants à 2035 et le Canton n'a pas fixé d'échéance plus restrictive. Il convient ainsi de signaler le caractère proactif du projet ;*
- *concernant cette proactivité, les commissaires ont été sensibles au fait que le projet est subventionné à 90% et surtout au fait que la qualité des eaux du Seyon mérite la plus grande attention ;*
- *les discussions sur ce dossier ont commencé il y a 2-3 ans déjà. Les STEP de la Saunerie, du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont également entrepris la même démarche ;*
- *le choix du charbon actif en grain, qui peut se régénérer, rend les coûts d'exploitation moins exposés à la hausse du prix du charbon ;*



- *les commissaires regrettent le manque de visibilité quant à l'impact futur sur le personnel communal.*

*Malgré ce dernier point négatif, notre Commission s'est montrée favorable au projet dans sa globalité et est convaincu de la nécessité de protéger la qualité des eaux du Seyon. Ainsi, la CGF a accepté à l'unanimité le présent rapport et vous recommande de faire de même. »*

**M. Micaël Haldenwang (UDC)** transmet la position du groupe UDC.

*« Notre groupe comprend l'urgence de traiter ces micropolluants. Au vu des montants des subventions dont pourra bénéficier le projet, ce n'est pas l'investissement de base qui est préoccupant mais plutôt son coût d'exploitation qui, même avec l'exemption de la taxe fédérale depuis 2025, va nettement augmenter.*

*Pour l'amélioration de la qualité de l'eau rejetée, nous soutiendrons cette demande. »*

**M. Cédric Senn (PS)** donne lecture du rapport du groupe PS.

*« Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal et va soutenir cette demande de crédit.*

*Comme le mentionne le rapport, la vie de notre STEP n'est pas au top dans sa configuration actuelle :*

- *presque 12'000 habitants y sont raccordés ;*
- *les eaux ressortant de la STEP finissent dans Le Seyon, cours d'eau qui peut avoir un débit d'étiage très faible suivant les périodes de l'année ;*
- *enfin et surtout, elle ne traite pas les micropolluants selon la révision de la loi et de l'ordonnance sur la protection des eaux entrée en vigueur en 2016.*

*Un nouveau bâtiment sera nécessaire avec la solution choisie, celle de la filtration sur charbon actif en grain, les installations actuelles ne pouvant pas être modifiées selon le processus défini dans ce rapport.*

*Des subventions fédérales et cantonales permettront de couvrir le 90% des coûts de cet investissement.*

*A noter que, dès la mise en service de ce nouveau bâtiment en 2024, il est prévu un demi EPT qui sera nécessaire pour la bonne marche des installations.*

*Pour ces différents points, le groupe socialiste soutient cette demande de crédit. »*

**M. Alain Lugon (Les Verts)** communique la position du groupe des Verts.

*« Depuis plusieurs années, l'Office fédéral de l'environnement attire notre attention sur la pollution des petits cours d'eau par les micropolluants. Si la charge en nutriments (azote, phosphore) a*



*considérablement diminué grâce à l'optimisation des stations d'épuration, on note ces dernières années une hausse de la charge en micropolluants, dont les effets se font de plus en plus ressentir sur la qualité de l'eau, et notamment sur les poissons. Les résidus de médicaments jouent un rôle important dans cette évolution.*

*Le Seyon, qui se caractérise par un débit d'étiage très faible en été, est un milieu particulièrement sensible à la pollution du fait du faible taux de dilution. La qualité de son eau et, par conséquent, la vie qui peut s'y développer, dépend étroitement des efforts que nous sommes prêts à consentir pour l'épuration de nos eaux usées.*

*Le groupe des Verts accueille donc très favorablement le projet de traitement des micropolluants qui nous est proposé. Nous sommes convaincus que l'investissement se justifie pleinement, du fait de la sensibilité du milieu récepteur conjuguée à l'augmentation de la population dans notre commune. En outre, cette mesure s'inscrit parfaitement dans les réflexions menées dans le cadre de l'écorégion, dont l'amélioration de l'état du Seyon est l'un des axes prioritaires.*

*Le rapport relève l'intérêt du site pour les amphibiens. Depuis une dizaine d'années, une équipe de bénévoles installe tous les printemps des barrières pour intercepter grenouilles et crapauds tentant de traverser la chaussée pour aller pondre dans l'étang. Cette action s'avère payante, puisque le nombre de prises est passée de quelques centaines en 2010 à plus de 2'000 en 2020.*

*Les travaux, nécessitant l'assèchement de l'étang, pourraient impacter cette importante population. Nous recommandons au Conseil communal de s'approcher du karch, le Centre de coordination pour les amphibiens et les reptiles de Suisse, basé à Neuchâtel, qui offre des compétences de conseil pour accompagner ce type de projets.*

*Par ailleurs, la section faune du SFFN a planifié des travaux en faveur des amphibiens sur ce site pour 2022, notamment pour la construction de barrières fixes côté Seyon. Il faut donc saisir cette opportunité pour trouver des synergies entre ces deux projets.*

*Notre groupe acceptera donc à l'unanimité des personnes présentes le crédit en faveur de l'installation de traitement des micropolluants. »*

**M. Thierry Beausire (PLR)** informe les membres du Conseil général de la position du groupe PLR.

*« Le groupe PLR a soutenu à l'unanimité ce projet, étant tout à fait conscient de l'importance, pour notre commune, de la qualité de l'eau déversée dans Le Seyon. L'initiative de la présentation du projet par le bureau Hollinger a été particulièrement appréciée.*

*Le groupe PLR a soulevé les points suivants :*

- en raison des finances actuelles de la Commune et malgré le subventionnement du coût de ce projet par la Confédération à raison de 90%, il a été discuté de la pertinence de lancer ce projet actuellement ;*
- enfin, comme mentionné par la CGF, le groupe a regretté le manque de visibilité quant à l'impact futur sur le personnel communal pour ce projet. »*



**M. Christian Hostettler (CC)** remercie les membres du Conseil général de l'accueil favorable réservé à ce rapport.

Il confirme l'intention du Conseil communal de protéger Le Seyon et les grenouilles.

Il remercie également les commissions d'avoir accepté de collaborer sur ce sujet ainsi que M. Alain Lugon (Les Verts) pour les informations transmises, notamment le karch.

Enfin, il précise que les subventions de 90% représentent 75% de la part de la Confédération et 15% de la part du Canton.

**Entrée en matière** : acceptée tacitement.

**Arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 5'000'000 relative à l'extension de la STEP de Val-de-Ruz (traitement des micropolluants)** : accepté à l'unanimité.

## **8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 520'000 relative au réaménagement de la STEP du Pâquier et de la Combe La Balère**

---

**M. Claudio Cerini (PS)** donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

*« La CGF dans sa séance du 2 mars a pris connaissance du rapport du Conseil communal.*

*A la suite des orages du 21 juin 2019, la STEP du Pâquier a été endommagée et ne fonctionne plus à satisfaction. Le rapport présente l'étendue des dégâts sur les quatre filtres.*

*Dans le rapport du Conseil Communal nous avons appris que cette STEP a déjà été emportée en 1991. Nous supposons que l'emplacement actuel devrait donc être réévalué.*

*Le rapport présente très clairement la réhabilitation de la STEP actuelle sur le principe SPF (filtres à sables et plantes) ou la construction d'une nouvelle sur le principe SBR (traitement biologique séquentiel).*

*Le concept de la STEP actuelle est relativement novateur et très économe en énergie de fonctionnement en utilisant le principe de plusieurs bassins filtrants naturels.*

*Par rapport à la performance actuelle de la STEP, même dans un cadre de fonctionnement normal, elle ne permet pas de respecter les valeurs exigées à l'heure actuelle en sortie de traitement.*

*Notre crainte est qu'en cas d'adaptation des valeurs de sortie de STEP elle ne puisse plus être utilisée à l'avenir sans la mise en œuvre de travaux conséquents.*

*La comparaison des coûts entre la réhabilitation de la STEP actuelle et la mise en œuvre d'une nouvelle STEP présente une différence de CHF 215'400 de moins pour la réhabilitation.*

*En revanche la comparaison des coûts d'exploitation présente une différence de CHF 5'360 par an de plus pour la STEP actuelle. La CGF a clairement exprimé qu'une solution sans consommation énergétique est un avantage, mais la charge en main d'œuvre est vraiment très importante. Le*



*rapport est peut-être un peu pessimiste sur la STEP actuelle et optimiste sur une nouvelle STEP car les coûts de main d'œuvre pour l'entretien des moteurs semblent un peu faibles. Nous avons pris note que le savoir-faire pour exploiter une STEP SPF n'est pas évident à acquérir.*

*La construction d'une nouvelle STEP dans la zone jugée moins risquée est subventionnée à raison de 20% (art. 29, chiffre 1, lettre a) et l'art. 30a permet une subvention complémentaire. En revanche, le démantèlement de la STEP actuelle ne l'est pas.*

*La garantie du respect des normes en sortie de STEP a fait se rallier une majorité de la Commission à vous recommander d'accepter ce rapport et l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 520'000, en prenant note qu'aucune demande d'augmentation d'EPT n'est nécessaire. »*

**M. Christian Masini (PLR)** transmet la position du groupe PLR.

*« Le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport avec intérêt et en remercie les auteurs.*

*Nous voici ce soir à choisir le modèle de traitement des eaux usées du Pâquier et de la Combe La Balère.*

*La catastrophe du 21 juin dernier a fait une victime matérielle supplémentaire. En effet la STEP a mal supporté la forte charge hydraulique mélangée aux divers éléments solides.*

*Déjà par le passé le gel et les orages prolongés ont causé bien des soucis aux responsables de la commune du Pâquier, bien que le système de traitement biologique mis en place répondait parfaitement aux normes en vigueur.*

*Les dommages causés ne sont pas anodins. Les quatre filtres sont touchés avec plus ou moins de dégâts. Il subsiste des inconnues quant à leur remise en service. Les bassins filtrants et l'étang d'affinage ne fonctionnent plus correctement. Ce dernier pourrait même disparaître si un orage sérieux devrait s'abattre en amont.*

*Au vu de l'ampleur des dégâts, une réflexion globale a été réalisée avec deux variantes proposées.*

*Celle de mettre en fouille une conduite se raccordant au réseau de Villiers n'a pas été retenue. Elle aurait certainement retardé l'avancement des travaux routiers et son coût semble-t-il, était trop onéreux. Nous devons jouer la montre :*

- repenser l'épuration biologique et remettre en service la STEP avec le traitement par les plantes et les micro-organismes, avec le risque de revivre un événement naturel extraordinaire tel que l'on a vécu l'année dernière ou alors,*
- changer le système de traitement, lui aussi biologique mais concentré dans une seule construction. Les éléments électromécaniques seraient placés dans le bâtiment actuel et seraient le même point d'entrée qu'actuellement, les cuves en plastique de traitement plus compactes seraient enterrées hors du périmètre réservé au cours d'eau. Celui-ci retrouverait son état d'origine. De plus les rejets seraient de meilleures qualités.*



*Les divers montants et les comparaisons techniques détaillées des deux systèmes font partie du rapport que nous avons reçu.*

*Garder le système actuel ne garantit pas la pérennité et nous sommes persuadés qu'il ne faut pas prendre le risque de réhabiliter cet équipement qui, selon les projections, avoisinerait quand même les CHF 300'000 sans subventions.*

*Le modèle de traitement plus moderne a aussi l'avantage d'être moins gourmand en maintenance et frais liés. Les coûts d'exploitation seront de moitié avec la variante proposée ce soir, soit CHF 5'000 par an.*

*Malgré un montant supérieur de CHF 220'000, subventions comprises, le PLR va accepter cette demande de crédit d'engagement de CHF 520'000. »*

**M. Michel Favre (UDC)** communique le rapport du groupe UDC.

*« Notre groupe a pris connaissance du rapport qui lui a été présenté. Il est évident que le système SBR doit être privilégié, tant au niveau de son plus faible besoin de maintenance que de sa meilleure qualité des eaux rejetées.*

*Notre groupe s'est par ailleurs posé la question, vu que les faits se sont déroulés simultanément, pourquoi une canalisation pour acheminer les eaux du Pâquier en direction de Villiers n'a pas été étudiée. Une canalisation, peut-être plus onéreuse au départ, aurait évité les travaux de mise en place de la nouvelle STEP et de maintenance future.*

*Notre groupe acceptera néanmoins l'arrêté tel qu'il a été proposé. »*

**M. Claudio Cerini (PS)** transmet la position du groupe PS.

*« Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal et l'administration du rapport de présentation ainsi que la proposition d'arrêté.*

*En préambule, avoir une STEP « naturelle » est pour nous une grande source de fierté. Son histoire et sa mise en œuvre sont une réelle source de satisfaction pour la commune.*

*Par contre, nous apprenons dans le rapport qu'elle a déjà été emportée deux fois. Probablement le lieu d'implantation n'est pas si adapté mais est-il réellement possible de la placer ailleurs ?*

*Le tableau avec les valeurs de mesure en sortie de STEP sont très inquiétants.*

*Par peur que dans un avenir proche, les valeurs de mesures en sortie de STEP ne passent plus les tests officiels et génèrent des coûts importants, nous pensons qu'il est préférable d'en construire une nouvelle dans un lieu plus adapté. Les subventions liées à la construction sont une source de motivation supplémentaire dans cette période conjoncturelle difficile.*

*En résumé, nous accepterons donc la proposition d'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 520'000 relative au réaménagement de la STEP du Pâquier et de la Combe La Balère. »*



**M. Romain Douard (Les Verts)** informe de la position du groupe des Verts.

*« Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage. Certes, on ne parle ni de chien, ni de rage, mais de STEP et de crue. Et dans ce cadre, le rapport qui nous est présenté ce soir ne nous convainc pas et cela pour les raisons suivantes :*

- l'entreprise mandatée pour l'étude est spécialisée dans les STEP à haute technologie, mais rien ne laisse transparaître qu'elle dispose de compétences relatives aux STEP sur filtre planté de roseau ;*
- le rapport fait mention des crues de 1991 et 2019 : il oublie de mentionner que la crue de 1991 avait dégradé une installation qui n'était pas encore stabilisée ;*
- le rapport indique, pour la STEP existante, un coût d'exploitation annuel supérieur de CHF 5'000 par rapport à un nouveau système : c'est probablement vrai, mais il faudra tout de même 40 ans pour que ce surcoût annuel compense les CHF 200'000 d'investissement supplémentaire prôné dans ce rapport. Et cela pour autant que les pompes ne doivent pas être remplacées durant ces 40 ans et que les coûts de l'énergie restent stables ;*
- le rapport s'appuie aussi sur le fait que les coûts d'exploitation auraient été sous-estimés en 1993 : il oublie cependant que les salaires ont augmenté d'environ 30% durant ces 30 dernières années ;*
- le rapport présente des résultats d'analyses plutôt mauvais, en précisant ensuite qu'un nettoyage des filtres a permis d'atteindre une bonne qualité d'eau, certains paramètres étant même très bons.*

*En résumé, le rapport qui nous est présenté ce soir fait l'apanage d'une solution technologique qui serait sans défaut, vouant soudain aux gémonies une solution qui a pourtant fait ses preuves durant près de 30 ans. Avant de nous prononcer sur un projet qui sera un nouveau consommateur d'énergie - n'oublions pas que dans quelques instants nous nous prononcerons sur l'autonomie énergétique à Val-de-Ruz -, nous demandons au Conseil communal de réévaluer la remise en état de la STEP actuelle et, pour ce faire, de s'approcher d'une entreprise ayant l'habitude de travailler avec les STEP du type actuel. Cette entreprise devra également évaluer les possibilités que peuvent offrir des aménagements naturels adéquats pour la protection contre les crues, ce qui se fait déjà ailleurs. Plutôt que de vouloir dompter la nature avec les insuccès que nous connaissons, nous avons ici certainement l'opportunité de travailler avec des aménagements naturels. Pour ces raisons, les Verts vous proposent de refuser l'entrée en matière. »*

**M. Christian Hostettler (CC)** remercie la Commission de gestion et des finances et les membres qui ont accueilli favorablement cette demande.

S'agissant des coûts, il explique que la solution d'une conduite sous la route aurait coûté, pour 2,5 km au prix moyen de CHF 500/m, CHF 1'250'000.





De plus, il n'était pas possible de changer les plans du service des ponts et chaussées pour introduire un tuyau au milieu de leur chantier.

Il n'était pas prévisible non plus de savoir si, après commande, le matériel aurait été reçu un mois après.

Il est à noter que cette solution a été mise en consultation également au bureau BG et au Canton.

Il précise que lorsque la STEP a été emportée en 1991, elle était selon lui terminée. Le rapport est basé sur des faits et les informations paraissent claires.

En ce qui concerne les compétences du bureau BG, il ajoute qu'ils disposent de beaucoup de biologistes au sein de leurs équipes et qu'ils ont les compétences s'agissant des STEP naturelles.

Enfin, il s'étonne que le prix de fonctionnement soit comparé à la qualité de l'eau qui ressortira de la STEP. Des soucis de qualité de l'eau sont à noter et, avec la nouvelle STEP, le Conseil communal possède les garanties d'améliorations.

Il suggère à l'assemblée d'accepter ce rapport.

**Mme Chloé Douard (Les Verts)** précise que les deux crues qui sont mentionnées ne peuvent être comparées. Lors de la première, la STEP n'était pas terminée et seuls quelques dégâts ont dû être réparés. Lors de la deuxième crue, il s'agissait d'un événement exceptionnel qui a fait bien des dégâts également ailleurs dans le Val-de-Ruz.

**M. Antoine Hostettler (PLR)** pose la question de savoir si, au vu des discussions sur les micropolluants, la STEP actuelle est capable de traiter les micropolluants et si la nouvelle STEP sort une eau de meilleure qualité au niveau de ces micropolluants ?

**M. Christian Hostettler (CC)** lui répond que la nouvelle STEP sortira une meilleure qualité d'eau même si, elle ne traite pas les micropolluants.

**Entrée en matière** : acceptée par 27 voix contre 6.

**Arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 520'000 relative au réaménagement de la STEP du Pâquier et de la Combe La Balère** : accepté par 27 voix contre 5 et 1 abstention.

## **9. Demande de deux crédits-cadres de CHF 1'623'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2020**

---

**M. André Soguel (PLR)** donne lecture du rapport de la CGF.

*« Lors de sa séance du 2 mars dernier, la Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal pour la demande d'un crédit-cadre de CHF 1'623'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement. »*



*Concernant l'eau potable, le crédit sollicité ne permet pas un maintien optimal de performance du réseau. Pour ce faire il faudrait en priorité remplacer la quasi-totalité du linéaire de conduite en fonte grise soit 65 km ! En 2020 nous allons remplacer environ un kilomètre ! C'est donc avec un risque accru de fuites que nous allons gérer notre réseau.*

*Pendant le montant prévu à la recherche de fuites devrait permettre d'en atténuer les effets négatifs.*

*Le remplacement d'environ un tiers de nouveaux compteurs permettra un décompte plus juste de la vente d'eau et par conséquent une augmentation des produits de celle-ci.*

*La charge annuelle supplémentaire du compte d'exploitation se monte ainsi à CHF 73'100 et sera couvert si nécessaire par le fond de financement spécial « eau potable ».*

*En ce qui concerne la demande de crédit-cadre pour l'assainissement, dont le montant se veut plus modeste que pour l'eau potable, celui-ci permet essentiellement de mettre en conformité quelques ouvrages.*

*La charge annuelle supplémentaire du compte d'exploitation se monte ainsi à CHF 15'760 et sera couvert si nécessaire par le fond de financement spécial « assainissement ».*

*Notre Commission demande expressément au Conseil communal de favoriser les entreprises de la région lors de la distribution des travaux.*

*La CGF estime ces crédits raisonnables, car ils tiennent compte des contraintes financières de la Commune. Par conséquent, à l'unanimité de ses membres, notre Commission vous recommande d'accepter les demandes de crédits-cadres sollicitées ce soir. »*

**M. Micaël Haldenwang (UDC)** communique la position du groupe UDC.

*« Ces crédits nous semblent raisonnables. Lors de notre séance de groupe, la discussion a surtout porté sur l'attribution des travaux et nous insistons sur le fait que la priorité soit donnée aux entreprises locales. »*

**M. Jean-Philippe Junod (PS)** informe de la position du groupe PS.

*« Lors de notre séance de préparation du 18 mai dernier, le groupe socialiste à pris connaissance du rapport concernant la demande de deux crédits-cadres – un pour l'eau potable et un pour l'assainissement du réseau en 2020 – et remercie le Conseil communal ainsi que les collaborateurs et collaboratrices de l'administration de leur travail.*

*L'eau potable est un élément essentiel pour notre collectivité et investir dans ce domaine est plus que raisonnable.*

*Notre commune a un réseau très important qui doit être assaini et maintenu régulièrement. Le niveau de fiabilité varie encore de village en village selon les travaux effectués avant la fusion.*



*La maintenance régulière doit être faite afin d'avoir un renouvellement planifié du réseau qui garantira la qualité de l'eau et la sécurité alimentaire.*

*Le parti socialiste dans son ensemble approuvera ce rapport et les deux crédits qui s'y rapportent. »*

**M. Jan Villat (PLR)** donne lecture du rapport du groupe PLR.

*« Le groupe PLR salue l'usage de crédits-cadres annuels pour l'entretien du réseau d'alimentation en eau potable et d'évacuation et d'assainissement des eaux usées. Notre groupe est conscient que nos réseaux nécessitent dans l'idéal des investissements massifs, probablement largement supérieurs à ceux demandés ce soir. Notre Exécutif est ici – comme souvent – contraint à un exercice d'équilibrisme : tenter de préserver la valeur de notre patrimoine, en l'occurrence notre patrimoine souterrain sans impacter trop fortement nos fragiles finances communales. Exercice réussi selon nous ; nous soutiendrons ce projet. »*

**M. Romain Douard (Les Verts)** transmet la position du groupe des Verts.

*« Au chapitre de l'eau potable, le rapport de ce soir met à nouveau en évidence le vieillissement de notre infrastructure. En ce sens, les investissements destinés à rajeunir notre réseau ne peuvent qu'être salués. Les mesures plus techniques nous semblent également justifiées.*

*Au chapitre de l'assainissement, nous avons pris connaissance du fait que les investissements proposés permettront de mettre en œuvre certaines des mesures définies dans le PGEE Seyon-Amont. Le Conseil communal peut-il confirmer que ce crédit permettra de terminer la réalisation des mesures prioritaires selon le PGEE ? Et dans le cas contraire, peut-il nous indiquer selon quels critères les mesures ont été retenues ?*

*Sous réserve de ces réponses, les Verts accepteront ces crédits. »*

**M. Christian Hostettler (CC)** remercie l'assemblée de ses retours.

Il tient à confirmer qu'au niveau de l'assainissement, les entreprises locales sont mandatées.

Concernant la réalisation des mesures prioritaires définies dans le PGEE, les mesures s'effectuent progressivement, par tranches. Actuellement, des mesures sont en cours à La Rinciure.

S'agissant du crédit-cadre mentionné par M. Jan Villat (PLR), le Conseil communal imagine présenter au Législatif un crédit-cadre sur quatre ans, regroupant des travaux à effectuer sur des zones moins bien définies mais moins contraignantes au fonctionnement.

Concernant l'eau potable, il indique que des discussions sont également en cours pour que les renouvellements de conduites sur les routes communales ne s'effectuent pas que par Viteos. Des contacts ont été pris et doivent être maintenant finalisés.

**Entrée en matière** : acceptée tacitement.



**Arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'623'000 pour l'eau potable :** accepté à l'unanimité.

**Arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2020 :** accepté à l'unanimité.

## **10. Réorganisation de l'accueil parascolaire à la suite de la sortie de Valangin du CSVR**

---

**Mme Mary-Claude Fallet (PLR)** donne lecture du rapport de la CGF.

*« Lors de sa séance du 2 mars 2020, la Commission de gestion et des finances s'est penchée sur ce rapport, en présence du Conseil communal incorpore.*

*A fin 2019, le Conseil général de Valangin a pris la décision de retirer ses élèves des cycles 1 et 2 du CSVR au vu de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

*Ce retrait des élèves de Valangin n'était pas connu lors de l'élaboration du budget 2020. Il nécessite une nouvelle organisation communale tant au niveau scolaire que parascolaire pour les écoliers de Boudevilliers. Il est donc indispensable d'augmenter les places d'accueil au sein de la structure communale, afin de respecter le quota de 20% de places d'accueil. Environ 25 places doivent être créées pour la rentrée scolaire d'août 2020.*

*Des élèves de Boudevilliers suivront leur scolarité à Fontaines et d'autres à Cernier. Moyennant une augmentation de son personnel, la structure d'accueil de Fontaines offrira 12 places supplémentaires.*

*L'aménagement d'une des salles de l'immeuble communal Farel 4 à Cernier permettra de mettre à disposition des élèves du cycle 2, 12 places de midi supplémentaires subventionnées. Les repas seront livrés par la même entité que ceux de La Fontenelle. Lors de la rentrée scolaire d'août 2020, les enfants inscrits à la structure « Aux Guillemets » de Valangin, seront prioritaires. Afin d'assurer la prise en charge des élèves à Cernier, une personne devra être engagée de 11h30 à 13h45.*

*Les transports publics, complétés par une navette scolaire une fois par jour lorsqu'il n'y aura pas de course à l'horaire, déplaceront les élèves entre Boudevilliers et Fontaines. Tous les trajets vers Cernier se feront par transports publics.*

*Cependant, les parents des enfants fréquentant la structure d'accueil de Valangin ont fait part de leurs inquiétudes face à cette réorganisation, lors de la séance du 22 janvier 2020 en présence de la cheffe du dicastère de l'enseignement.*

*L'association des Guillemets s'est invitée à la rencontre des parents pour connaître les intentions de Val-de-Ruz. S'en est suivi de leur part un courriel à l'adresse du dicastère indiquant qu'elle étudie la possibilité de mettre en place des transports, ainsi que son coût, afin de continuer à desservir le collège de Boudevilliers.*



*Bien que l'option d'une internalisation de l'accueil des enfants de Boudevilliers au sein de la structure communale soit favorisée, le Conseil communal accepte une solution transitoire en s'engageant à continuer de subventionner le placement des enfants de Boudevilliers à Valangin, en réponse aux craintes soulevées par les parents, notamment quant au risque de manque de places.*

*Néanmoins, les enfants pourront continuer de fréquenter cette structure à la demande des parents, à la condition qu'ils s'engagent à organiser à leurs frais et sous leur responsabilité les déplacements nécessaires.*

*La création de places d'accueil sur les sites de Fontaines et Cernier se monte à CHF 14'140 pour la période d'août à décembre 2020 et à CHF 34'050 en 2021, après déduction des recettes.*

*Il est à relever qu'en date du 2 mars, la décision finale de Valangin n'était pas connue. Pour cette raison, les parents de Boudevilliers ont reçu pour consigne d'inscrire dans les délais leurs enfants dans les deux structures. Le nombre de places ouvertes sur le site de Fontaines et le taux d'activité supplémentaire du personnel pourront être adaptés en fonction du nombre d'enfants à accueillir.*

*En regard des effectifs attendus et afin de respecter le quota de 20% de places en structure d'accueil, il nous est proposé d'augmenter la dotation en personnel de 1 EPT dès la rentrée scolaire 2020-2021.*

*Au vu des éléments évoqués, la CGF acceptera à l'unanimité de ses membres la dotation de 1 EPT supplémentaire nécessaire à l'exploitation de l'accueil parascolaire communal et vous suggère d'en faire de même. »*

**M. Raphaël Geiser (PLR)** communique la position du groupe PLR.

*« Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la réorganisation de l'accueil parascolaire à la suite de la sortie de Valangin du CSVR. Si la compétence de l'organisation de l'accueil parascolaire est assumée par le Conseil communal, celle de l'augmentation du personnel est du ressort du Conseil général.*

*Si d'ordinaire notre groupe démontre une certaine réticence quant aux propositions d'augmentation de personnel, il convient ici de prendre en compte le caractère particulier de la demande qui nous est faite, à savoir un coût globalement neutre, voir inférieur, par rapport à la solution actuelle, cela grâce aux effets de synergie créés par la taille déjà importante de nos structures communales, qui facilitent l'internalisation de places d'accueil supplémentaires. Le rapport du Conseil communal fait ainsi état d'une option qui est à la fois intéressante financièrement et qui permet à notre Commune de respecter le quota de 20% de places en structure d'accueil.*

*Efficiences organisationnelles, optimisation des coûts et prise en considération des craintes des parents à travers des dispositions transitoires. Au vu de ces éléments et de ce qui précède, notre groupe s'est montré favorable à la demande du Conseil communal d'engager 1 EPT supplémentaire, nécessaire au bon fonctionnement de l'accueil parascolaire. »*



**M. Michel Favre (UDC)** présente le rapport du groupe UDC.

*« Le groupe UDC a parcouru le rapport qui nous a été présenté. A la suite de la décision de Valangin de quitter le CSVR, la solution proposée par le Conseil communal en vue de respecter un taux de 20% de prise en charge pour le parascolaire nous paraît la mieux adaptée à la situation. Nous acceptons donc la demande de 1 EPT bien que notre groupe soit réticent face aux demandes d'EPT à chaque séance du Conseil général. »*

**Mme Chloé Douard (Les Verts)** communique la position du groupe des Verts.

*« Le groupe des Verts a pris connaissance de ce rapport avec intérêt et en remercie les auteurs. Au vu du changement de la situation avec Valangin, un changement au niveau de l'accueil parascolaire semble inévitable. La liberté laissée aux parents paraît légitime mais la création de places au niveau du CSVR pour les élèves concernés est nécessaire. Le groupe des Verts va donc voter en faveur du nouvel EPT. »*

**M. Nicolas Richard (PS)** donne lecture du rapport du groupe PS.

*« Le départ de Valangin de sa structure d'accueil du CSVR demande une certaine réorganisation de l'accueil parascolaire. La solution proposée satisfait le groupe socialiste, qui soutiendra cet arrêté. »*

**Mme Anne Christine Pellissier (CC)** précise que ce dossier a dû avancer selon le planning prévu et être présenté dans le rapport mais n'a pas pu être mis en consultation au niveau du Conseil général au vu de l'annulation de la séance de mars en raison de la situation sanitaire.

Elle ajoute que le personnel n'est pas encore engagé mais que les 12 places d'accueil supplémentaires de Fontaines ainsi que les 12 places de midi à Cernier ont déjà été attribuées. En effet, si l'organisation de l'accueil parascolaire est de la compétence du Conseil communal, celle de l'engagement de personnel supplémentaire est de la compétence du Législatif.

Il est à préciser que le nombre de places subventionnées par la Commune n'augmente pas. Les places occupées par les élèves de Boudevilliers sont désormais internalisées, ce qui va aussi dans le sens d'une organisation souple voulue à Val-de-Ruz.

Avec l'ouverture de ces places, elle indique que la plus grande partie des demandes a pu être satisfaite, en particulier celles des enfants bénéficiant d'une place à Valangin. Quelques élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années n'ont pas de place ou pas tous les jours mais c'est le cas partout à Val-de-Ruz. La situation n'est donc pas nouvelle.

La structure de Valangin, qui voulait étudier la possibilité d'organiser des transports, n'a pas donné suite à sa proposition. Les enfants seront par conséquent pris en charge par la structure communale, en tout cas pratiquement dans toutes les situations.

S'agissant du quota de places, elle précise que la présente demande ne permet pas de réduire les listes d'attente ni d'augmenter le nombre total de places, même si, au quotidien, une certaine



pression est mise par les parents pour une augmentation des places malgré que les 20% actuellement prévus par la loi sont respectés.

Concernant les coûts, ils sont maîtrisés et pourront être couverts par les subventions communales, cantonales et la part « parents », le compte subventions pour les structures d'accueil n'étant pas impacté par cette réorganisation car les subventions versées à Valangin seront reversées à Val-de-Ruz.

**Entrée en matière** : acceptée tacitement.

**Arrêté relatif à l'augmentation d'un EPT au sein de l'accueil parascolaire communal** : accepté à l'unanimité.

---

**11. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 160'000 relative à l'extension du chauffage à distance de Chézard-Saint-Martin**

---

**M. Marcel Carrard (PLR)**, directement touché par le sujet, se récuse et quitte la salle.

**M. Micaël Haldenwang (UDC)** communique la position de la Commission de gestion et des finances.

*« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant l'extension du chauffage à distance (CAD) de Chézard-Saint-Martin lors de sa séance du 2 mars.*

*Comme cité dans le rapport, la présente demande d'un crédit d'engagement vise à répondre à l'obligation faite aux propriétaires de consommer une énergie renouvelable et celle faite à la Commune de permettre aux propriétaires de se raccorder au CAD.*

*Les Autorités de Chézard-Saint-Martin ont introduit un périmètre de raccordement obligatoire au réseau (chapitre 35, Chauffage à distance, du règlement d'aménagement). Cette obligation de raccordement n'engage pas seulement les propriétaires au moment de changer de chauffage, mais également la Commune. Elle permet aussi une meilleure utilisation des installations existantes et un meilleur rendement de la chaufferie. De nouveaux raccordements sont également bénéfiques à tous les clients du CAD. Il s'agit donc de profiter des travaux de la route cantonale pour poser les conduites de raccordement pour Grand'Rue 43 ainsi que des tuyaux en attente d'une extension ultérieure d'immeubles voisins.*

*Au vu de ce qui précède, la CGF s'est prononcée à l'unanimité des membres présents pour soutenir ce rapport et vous recommande d'adopter le projet d'arrêté. »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (PLR)** communique le rapport du groupe PLR.

*« Dans sa séance du 18 mai 2020, le groupe PLR a étudié attentivement le projet d'extension du chauffage à distance de Chézard-Saint-Martin ainsi que la demande de crédit d'engagement y relative.*



*Ce CAD, qui a été réalisé en 1990 pour alimenter initialement La Rebatte, s'est étendu durant ces années à plusieurs bâtiments du secteur, ceci avec une obligation de raccordement pour les nouveaux bâtiments qui ne sont pas raccordés à une production de chaleur renouvelable indépendante.*

*La présente demande de crédit d'engagement va dans le sens d'une extension de ce réseau à de futurs abonnés, en profitant de plus judicieusement des travaux en cours dans la traversée de Chézard-Saint-Martin.*

*Aussi, le groupe PLR accepte dans sa grande majorité cette demande de crédit d'engagement en rendant attentif le Conseil communal sur le fait que les propriétaires des immeubles qui sont concernés par cette extension soient bien dans l'obligation de se raccorder au CAD. »*

**M. Pierre Studer (PS)** transmet la position du groupe PS.

*« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal de ce rapport.*

*La mise en œuvre d'un chauffage à distance représente un des aspects de la concrétisation du programme d'autonomie énergétique, cher à notre commune comme nous le verrons tout à l'heure au point 12 de l'ordre du jour.*

*Très concrètement, l'extension du CAD de Chézard-Saint-Martin impose aux riverains de s'y raccorder ou, comme alternative, de mettre en place une autre production d'énergie renouvelable. Il s'agit de conditions contraignantes. Vu les débats actuels sur l'urgence climatique, le groupe socialiste soutient ces mesures contraignantes et demande au Conseil communal de les faire respecter.*

*Le groupe PS soutiendra également le crédit d'engagement proposé ce soir. »*

**M. Alain Collioud (Les Verts)** donne connaissance du rapport du groupe des Verts.

*« Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport concernant l'extension du chauffage à distance de Chézard-Saint-Martin et soutient le projet de la Commune en particulier puisque celui-ci favorise la production de chaleur grâce à une ressource renouvelable.*

*Lors de la discussion sur ce point de l'ordre du jour, nous nous sommes toutefois demandé quelle était la capacité de la centrale de chauffage telle qu'elle est aujourd'hui ? Peut-on encore fournir de la chaleur à d'autres habitations et combien ?*

*Un autre élément qui nous manquait était de connaître les critères qui ont été posés à l'origine du projet pour définir la zone CAD. Est-ce que c'est encore extensible ou pas ?*

*Ces questions ne font pas partie du rapport.*

*Enfin, un dernier point, par rapport au retard de notre séance et à l'avancée des travaux, est-ce qu'on est encore dans les délais pour faire passer ce tuyau sous la route ou est-ce qu'elle est déjà rebouchée ?*





*Le groupe des Verts soutiendra l'arrêté relatif à ce projet. »*

**M. Yves Tanner (UDC)** informe les Autorités du rapport du groupe UDC.

*« Le groupe UDC soutiendra dans son ensemble la demande de crédit d'engagement de CHF 160'000 pour l'extension du chauffage à distance de Chézard-Saint-Martin, ceci tout en invitant le Conseil communal à discuter avec le propriétaire de la Grand'Rue 41, car il est très probable qu'il ne se raccorde pas au CAD. Ceci éviterait ainsi le remplacement de la sous-station et la dépense de CHF 10'000, d'où une possible économie bienvenue. »*

**M. François Cuche (CC)** remercie les membres du Conseil général de l'accueil porté à cet objet et indique que cette extension réjouit le Conseil communal, bien qu'elle soit une obligation pour la Commune. Cela prouve la nécessité et l'utilité du CAD.

Il ajoute que des introductions seront déjà réalisées sur les bâtiments de telle sorte à ce qu'il soit possible de changer la production de chaleur par une énergie renouvelable lorsque les chaudières devront être remplacées. Cette solution pourra être offerte au propriétaire à un prix tout à fait comparable, en regard d'une autre énergie renouvelable, telle que le pellet. De plus larges bénéfices sont réalisés avec le CAD, en comparaison avec le prix d'une installation complète.

Il confirme ensuite que la capacité au niveau de la chaudière sera suffisante. Il existe aujourd'hui une réserve de puissance. Les propriétaires cherchent à améliorer l'isolation des bâtiments ce qui laissera également de la chaleur à disposition.

Concernant les bâtiments dont les propriétaires ne souhaiteraient plus se brancher au CAD mais qui choisiraient une énergie renouvelable libre, des contacts avaient été pris. Le potentiel production d'énergie est largement suffisant au niveau de la chaufferie actuelle donc il s'agirait d'une réserve d'énergie à disposition pour étendre le CAD.

Enfin, il confirme que s'agissant de la construction, en lien avec la route en travaux, les délais sont tenus. En tenant compte du délai référendaire, l'installation des tuyaux et la réalisation de la traversée pourront être effectuées dans les délais.

**M. Christian Blandenier (PLR)** questionne le Conseil communal sur la notion de raccordement financièrement supportable, contenue dans la recommandation liée au chauffage à distance.

Après un bref calcul, il indique que la Commune, pour encaisser une rentrée de CHF 55'000 à 60'000, doit en dépenser CHF 160'000 puisque la taxe représente environ CHF 18'000 pour une maison.

Il demande au Conseil communal de lui expliquer si l'on parle d'un raccordement financièrement supportable pour le propriétaire ou bien également pour la Commune, s'il est réellement supportable et est-ce qu'il est possible de compter sur un retour sur investissement ?

**M. François Cuche (CC)** confirme que le raccordement doit être financièrement supportable pour le client. Si cela ne l'est pas, il a la possibilité de faire opposition et de se brancher avec une autre



énergie renouvelable, puisqu'il est dans le périmètre déterminé à l'époque par les Autorités de Chézard-Saint-Martin.

Il est effectivement tenu compte des taxes de branchement dans le cadre du fonctionnement du chauffage à distance pour lesquelles restera un solde qui permettra d'amortir notamment les conduites.

Il précise que ces conduites seront amorties sur une période de cinquante ans et que l'installation sera, le Conseil communal l'espère, complètement amortie dans les délais qui sont imposés par la loi. Concernant la chaufferie, les délais d'amortissements sont plus courts.

Enfin, il rappelle que dès le moment où il y a une obligation légale de branchement, il est possible de brancher parfois un immeuble relativement éloigné avec d'importants frais. C'est le cas pour l'eau également. C'est l'ensemble de l'installation qui est amortie sur un temps donné et le CAD a été réalisé dans cet esprit. Il propose de reprendre le calcul et de revenir en séance du Conseil général pour démontrer si après 50 ans l'installation enterrée est amortie.

**Entrée en matière** : acceptée tacitement.

**Arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 160'000 relative à l'extension du chauffage à distance de Chézard-Saint-Martin** : accepté par 26 voix contre 3 et 3 abstentions.

## **12. Rapport d'information relatif au plan communal des énergies**

---

**M. André Vallat (PS)** donne lecture du rapport de la Commission de l'énergie.

*« Tout d'abord, ce sont la Confédération et les Cantons qui encouragent toutes les communes à faire leur plan communal des énergies. Le but est simplement de mettre en œuvre la transition énergétique.*

*Savez-vous que les nouvelles énergies renouvelables représentaient en 2017 7% à 8% de notre consommation électrique ? Par rapport à ces chiffres, la Suisse est vraiment à la traine. On peut se demander pourquoi.*

*Une des raisons est que 60% de notre énergie électrique c'est les barrages. 7% à 8%, c'est un petit nombre, ce sont les énergies renouvelables. Il reste 30% d'énergie électrique à assainir. Mais si l'on pense au futur, on veut continuer à avoir des transports, on aura besoin d'électricité pour ces transports. On veut se chauffer de manière propre. C'est clair qu'on fait des efforts dans l'efficacité énergétique, on fait des chauffages à distances, mais il faudra aussi alimenter, on le sait, des pompes à chaleur si l'on veut s'affranchir des énergies fossiles.*

*Il y a donc ces 30% d'énergies fossiles à assainir et en plus, il y a les transports et tout un travail sur le chauffage où l'on aura besoin d'électricité supplémentaire. Donc on n'a pas le choix si l'on veut maintenir un niveau de vie qui ressemble au nôtre et qu'on veut faire face au réchauffement*



*climatique. Il faut qu'on augmente la cadence, l'amélioration de l'efficacité énergétique et qu'on fasse plus d'énergies renouvelables.*

*Comment s'y prendre au niveau de notre Commune ? Le but de l'établissement de ce plan est de cibler les différents changements qui pourront avoir lieu dans notre gestion de l'énergie et de se munir d'outils pour accomplir progressivement cette transition.*

*Ce plan n'est pas là pour imposer d'entrée une multitude de contraintes mais pour faire un état des lieux sur nos consommations, nos moyens de production et il est là aussi pour évaluer une situation dans laquelle on veut se trouver en 2035 et 2050.*

*Puis il s'agit de planifier, mais surtout de se donner les moyens d'établir clairement où l'on en est par rapport à où l'on veut aller. Il s'agit aussi de s'assurer du respect des différentes directives fédérales et cantonales et aussi d'étudier dans quelle mesure cette transition énergétique peut participer à l'économie locale. C'est ensuite sur ces données éclaircies que les décisions devront être prises pour avancer dans les différents domaines de l'énergie.*

*Oui, la Commission de l'énergie aimerait nous mener sur une voie d'autonomie énergétique mais dans la meilleure compréhension possible et dans un processus démocratique. Je ne veux pas lister tous les thèmes abordés dans ce plan – ils sont nombreux et on y a passé des heures de discussion dans la Commission – mais je vous encourage, au nom de la Commission de l'énergie, à bien l'étudier, pour notre futur. »*

**M. Pierre-Ivan Guyot (PS)** transmet la position du groupe PS.

*« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de ce rapport d'information qui suscite les quelques remarques et commentaires suivants :*

- petit rappel : face au défi climatique, le Canton a fixé dès 2015, avec sa conception directrice cantonale de l'énergie, des objectifs ambitieux consistant à réduire de 60% les émissions de CO<sub>2</sub>, tripler la production d'énergies renouvelables et réduire de 40% la consommation d'énergie finale par habitant, tout cela à l'horizon 2035. Pour 2050, il veut atteindre les objectifs du concept de société à 2'000 Watts. Ces objectifs entraînent évidemment des obligations pour les communes ;*
- canicules, inondations, réchauffement climatique, il y a urgence. On a eu les gilets jaunes, voilà maintenant les gilets verts, des jeunes en particulier, pour le climat. Une vague verte sur laquelle surfent d'ailleurs tous les partis, malheureusement surtout en période électorale ;*
- une évidence donc, les faits nous ont rattrapés et notre Commune doit bien évidemment s'atteler à la tâche, chose faite de manière très sérieuse comme le démontre le présent rapport d'information. Son annexe, comptant non moins de 120 pages, constitue un document précieux grâce auquel il sera possible de bâtir une politique énergétique efficace et porteuse d'avenir ;*



- *notre Commune vise ainsi l'autonomie énergétique par une vision à long terme, conformément aux objectifs cantonaux, mais aussi en accord également avec la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Les ressources locales permettant de concrétiser ce plan (CAD, parcs éoliens, énergie solaire, mobilité douce, efficacité énergétique, etc.) sont ainsi identifiées ;*
- *mais il y a souvent loin de la coupe aux lèvres, ce qui se manifeste ici encore une fois. A preuve entre autres les pétitions s'opposant à la réalisation de différents parcs éoliens. S'il est finalement assez facile de se convaincre de la nécessité des mesures, leur mise en œuvre pose parfois problème. Espérons que la raison l'emportera, les omelettes nécessitant que l'on casse des œufs !*

*Le groupe socialiste tient ici à remercier le Conseil communal et la Commission de l'énergie, de l'excellent travail fourni, sans oublier le mandataire Greenwatt.*

*Permettez-moi de terminer par deux citations de Bourvil dans « La causerie du délégué de la ligue anti-alcoolique » ou « L'eau ferrugineuse » :*

*- le dire c'est bien, mais le fer c'est mieux !*

*- il faut vivre, mais il faut pas sans fer !*

*Donc ne perdons pas de temps, il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. Donc, faisons dès maintenant, tant que « fer » se peut ! »*

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** communique le rapport du groupe des Verts.

*« La tâche est énorme, à la hauteur des enjeux planétaires. Si la crise du pétrole tarde à nous frapper, sa raréfaction est inéluctable. Que ce soit dans 1, 10 ou 20 ans, ce bien qui a accompagné le développement de notre société depuis plus d'un siècle nous a rendus tous complètement dépendants. Le sevrage sera à la hauteur de notre addiction. Plus de 70% de notre énergie consommée vient du pétrole. Probablement plus si l'on tient compte des importations des biens. La pénurie annoncée rendra notre sevrage d'autant plus cruel que nous n'y sommes absolument pas préparés.*

*En 1985, je suivais une formation sur l'énergie solaire à Colombier. On imaginait alors que dans 5 ou 10 ans, tous les toits du canton seraient couverts de capteurs solaires. Aujourd'hui, 35 ans après, ils sont à peine plus de 10% à en être dotés.*

*Ce rapport est une étape supplémentaire vers notre autonomie énergétique. Une toute petite étape qui se porte à montrer l'ampleur de la tâche. Notre groupe toutefois en est satisfait et l'approuvera. Nous n'allons pas rappeler ce soir tous les points de ce très riche rapport en particulier la liste des mesures de mise en œuvre. Ces points pourraient du reste figurer dans les programmes de nos partis politiques respectifs pour les prochaines élections communales. En effet, ces mesures vont occuper nos Autorités encore quelques législatures.*



*Sur le rapport proprement dit, notre groupe n'a pas grand-chose à rajouter si ce n'est l'absence de l'évocation de l'énergie grise, en particulier celle que nous importons chaque fois que nous n'achetons pas local. Comme ce rapport s'attache plus particulièrement au patrimoine bâti, l'utilisation du bois si possible local dans les constructions, en remplacement autant que possible de l'utilisation du béton, pourrait améliorer notre bilan CO<sub>2</sub> d'une manière conséquente qu'il aurait été intéressant de chiffrer.*

*Un autre point que notre groupe relève, c'est l'appréciation un peu aléatoire des choix du taux de priorité de mise en œuvre des mesures.*

*Pour terminer, notre groupe est inquiet que les capacités financières de notre Commune retarde la mise en œuvre de nombreuses mesures pourtant extrêmement importantes. Notre jeunesse est inquiète de notre avenir, elle le montre de plus en plus fermement, les objectifs qui ont été fixés par l'accord de Paris ou Energie 2050 apparaissent à la fois ambitieux et souvent pas suffisants et nous vous invitons à mettre en œuvre le plus vite possible tous les points.*

*Je relève que le Conseil communal a retiré l'échéance qui était à l'origine dans le rapport qui a été soumis en Commission dans lequel il était souvent marqué « 2050 ». Cela a été retiré, on a laissé une page blanche et je remercie le Conseil communal d'avoir fait ça car l'urgence sera définie au fur et à mesure des années qui viennent et probablement que ces urgences se rappelleront à nous de plus en plus cruellement. »*

**M. André Soguel (PLR)** transmet la position du groupe PLR.

*« Le groupe PLR tient à remercier le Conseil communal, M. Raymond Huguenin du dicastère de l'énergie et M. Julien Egger de Greenwatt de l'élaboration et la mise à disposition de ce plan communal des énergies. Il est la suite logique des programmes de législation qui ont été approuvés par la majorité des groupes politiques.*

*Le document est bien structuré et documenté à souhait. Nous relevons les thèmes suivants qui ont retenu toute notre attention.*

- *La situation actuelle, le bilan de la consommation d'énergies.*
- *La production d'énergies renouvelables.*
- *Les potentiels énergétiques de la Commune.*
- *Les six piliers principaux de la mise en œuvre.*
- *Les fiches de mise en œuvre.*

*Cet outil stratégique pour notre Commune devrait nous permettre, grâce aussi au monitoring annuel, de prendre les bonnes décisions tout en tenant compte de nos capacités d'investissements.*

*Une majorité de notre groupe est convaincu qu'il nous faut un mix de sources différentes et complémentaires pour atteindre les objectifs fixés.*



*Nous sommes aussi sensibles à l'exemplarité que doivent promouvoir les collectivités publiques, cependant nos ambitions doivent être réalistes et se traduire en lien avec les mesures cantonales et fédérales.*

*Une majorité de notre groupe prendra en considération le plan communal des énergies et soutiendra cette volonté de favoriser le développement durable et l'utilisation des sources d'énergie.*

*Quelques-uns d'entre nous le refuserons car opposés aux projets éoliens et au principe d'autosuffisance énergétique à l'échelle communale. »*

**M. Micaël Haldenwang (UDC)** informe de la position du groupe UDC.

*« Le groupe regrette la propagande sur les éoliennes dans ce document. »*

**M. François Cuche (CC)** remercie les membres du Conseil général de l'accueil réservé à ce rapport. Il ajoute que ce plan communal des énergies est une tâche importante et ardue, qui occupera encore un certain temps les Autorités et qui avait déjà une place prépondérante dans les programmes des deux dernières législatures. Le Conseil communal est déterminé et motivé à prendre de bonnes dispositions dans ce domaine, en particulier au vu de l'urgence climatique qui existe.

Concernant l'énergie grise, il précise que l'énergie grise est une immensité qui n'a pas été englobée dans ce plan. Bien entendu, ces éléments pourraient, à terme, venir compléter l'étude mais celle-ci étant cadrée par une volonté étatique, il n'était pas possible de « sortir des rails » et d'y intégrer cette part, tout comme celle de la mobilité par exemple. L'important pour la Commission de l'énergie était de poser les fondements de ce plan directeur de telle sorte à avoir une perspective et des jalons.

S'agissant de la capacité financière de la Commune, il indique qu'il va falloir marier la possibilité d'investissement à la réalisation de tâches primordiales. Il sera donc important d'avancer un maximum avec les moyens à dispositions.

Ce plan communal amènera également un suivi chaque année, avec une « photographie » de l'avancement et des projets prioritaires à développer pour l'année suivante. Une revue de ce plan communal des énergies aura également lieu tous les cinq ans avec une redéfinition des objectifs notamment en fonction de l'évolution législative.

En ce qui concerne le document qui serait « de la propagande pour l'énergie éolienne », il tient à rappeler que le Conseil communal est pragmatique, applique avec rigueur les lois et règlements votés et qu'il lui est important de respecter les décisions populaires. Le 18 mai 2014, la population a décidé par deux tiers contre un tiers qu'il y aurait cinq sites éoliens dans le canton, dont trois sur le territoire communal de Val-de-Ruz. Le Conseil communal a pris acte de cette décision et assume ses responsabilités.



Il ajoute qu'il ne s'agit donc nullement d'une propagande, ce qui est également démontré par le fait qu'avant la Commune de Val-de-Ruz, une Commission énergie existait déjà. Au sein de celle-ci, des projets étaient déjà en gestation, tels que le projet Solution ou celui du parc éolien du Mont-Perreux. Il ne s'agit donc pas d'une nouveauté. Le projet éolien du Crêt-Meuron a également quelques années de vie derrière lui. Presque arrivé à sa réalisation, le projet a été coupé dans son élan par une initiative. Ces projets ont été embarqués dans ce plan communal des énergies.

Enfin, il ajoute que c'est peut-être aussi grâce au bois qui constitue une grande partie du territoire communal de Val-de-Ruz et l'énergie éolienne que l'autonomie énergétique sera atteinte à Val-de-Ruz.

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** est opposé au rapport et donne lecture de son argumentation.

*« Le rapport qu'on nous a présenté est très bien fait, complet, avec beaucoup d'explications chiffrées. J'y ai d'ailleurs personnellement trouvé toutes les informations qui justifient mon opposition à ce rapport. Je m'explique.*

*Je dis « oui » aux énergies renouvelables, « oui » aux véhicules électriques ou au moins hybrides, « oui » à une réduction drastique de la production de CO<sub>2</sub>, « oui » aux économies d'énergie. Alors où est le problème ?*

*C'est surtout l'énergie électrique qui a retenu mon attention : la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, acceptée en votation populaire le 21 mai 2017, vise 100% d'électricité d'origine renouvelable en 2050, dont plus de 50% d'origine hydraulique.*

*100 GWh, voilà ce qu'il faut produire dans la commune pour atteindre l'autosuffisance en matière électrique. Ma première question est : pourquoi faut-il absolument que la commune soit en autosuffisance électrique ? Pourquoi ne tient-on pas compte de ce que fait la Confédération et pourquoi vouloir multiplier les investissements à tous les niveaux (fédéral, cantonal, communal) ? Je suis d'avis qu'une contribution des communes et des cantons serait certainement bienvenue, mais pourquoi à hauteur de leur consommation ? Cela ne se justifie absolument pas, c'est même contraire à la stratégie 2050 puisque si de telles initiatives devaient se multiplier, on aurait alors une surcapacité de production qui n'inciterait pas à faire des économies d'énergie. On ne peut pas dissocier la politique communale en matière énergétique de celle de la Confédération. C'est mon premier point de désaccord avec le plan, qui vise une production autarcique.*

*Deuxièmement, dans la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, l'éolien arrive loin derrière le photovoltaïque et les pompes à chaleur et est à peu près au même niveau que la biomasse (y compris le bois) et l'incinération des déchets. Pourquoi faut-il que, dans la commune, l'éolien devienne la principale source de production électrique sans qu'on cherche à exploiter davantage les autres possibilités qu'offre notre espace exposé, agricole et sylvicole ? Si on visait seulement 50% d'autosuffisance au lieu de 100%, les autres 50% provenant du programme hydroélectrique suisse, cela correspondrait à 50 GWh. Dans ce cas, le photovoltaïque avec 35 GWh – cela sort du rapport – et un apport de biomasse suffiraient à les couvrir sans recourir à l'énergie éolienne et sans porter atteinte au paysage. C'est le deuxième point qui me pousse à rejeter ce plan.*



*Enfin, le rapport ne tient aucunement compte des progrès qui vont immanquablement être réalisés en matière de rendement des panneaux photovoltaïques ces prochaines années, ni des possibilités de stockage d'énergie déjà existantes aujourd'hui et qui vont se généraliser ces prochaines décennies. En 20 ans, la capacité photovoltaïque mondiale installée est passée de 0,1 à 700 GW, soit la puissance équivalente à 700 centrales nucléaires. Le rendement des cellules a doublé entre 1990 et aujourd'hui. Et grâce à l'optimisation des processus de fabrication, on parle encore d'un doublement de l'efficacité énergétique entre aujourd'hui et 2050. Autre exemple, on peut maintenant poser des tuiles solaires, voire des façades, ce qui n'était pas concevable il y a encore 10 ans. Alors pourquoi tout miser sur l'état de l'art tel que nous le connaissons aujourd'hui pour se projeter dans 30 ans ? C'est mon troisième point de désaccord.*

*En résumé,*

- *100% d'autosuffisance électrique injustifiée à mon sens,*
- *un recours inutile, voire superflu, à l'éolien,*
- *pas de prise en considération des évolutions technologiques,*

*sont les trois raisons essentielles qui me poussent à refuser ce rapport. »*

**M. André Vallat (PS)** indique que le plan communal des énergies est conçu pour tenir compte des évolutions. Le but de ce plan est de faire un état de lieux de la situation actuelle, de ce qui sera souhaité pour pouvoir, ensuite, éclaircir les éléments à dispositions dans le but de pouvoir prendre des décisions sur ce qui sera préconisé.

S'agissant du doublement du rendement solaire, il précise qu'actuellement, les solutions pour produire de l'énergie de masse utilisent du silicium et que le rendement théorique est d'une trentaine de pourcents et ne peut être dépassé. Le doublement de l'efficacité photovoltaïque est donc une « fake news ».

Concernant la multiplication des investissements à tous les niveaux, il ajoute qu'il sera toujours possible de freiner si cela va trop vite mais que le but maintenant est d'avancer, en étudiant les solutions à disposition.

Concernant les éoliennes, s'il est insisté actuellement sur ce moyen de production d'énergie, c'est parce que selon les connaissances actuelles, les plans solaires les plus optimistes ont un solde d'énergie fossile de 14% car les barrages ne suffiront pas en hiver, il manquera de l'énergie. Il n'existe aucun plan actuellement pour lequel, sans les éoliennes, il est possible d'avoir toute l'énergie propre nécessaire pour l'hiver.

**M. Claudio Cerini (PS)** ajoute que l'opposition démontrée à ce rapport constitue le risque qu'en 2050, si l'autonomie énergétique n'est pas atteinte, la lumière ne s'allume pas lorsqu'on pressera l'interrupteur.





L'autonomie énergétique, c'est sauvegarder la commune. Refuser ce rapport c'est prendre un risque pour notre avenir. Il ajoute que, de son côté, il ne souhaite pas prendre ce risque pour son avenir et sa famille.

**M. François Cuche (CC)** souhaite reprendre quelques éléments des différentes interventions.

Au début du siècle passé, des barrages hydrauliques ont été érigés dans le fond des vallées valaisannes, ce qui a servi au développement économique de notre pays et au développement de ces villages reculés. Même si cela représentait mille ou deux mille fois l'autonomie énergétique de Val-de-Ruz, cela a permis d'alimenter en électricité tout le plateau suisse.

Pour Val-de-Ruz, cela représente également une opportunité que de contribuer à l'effort pour produire des énergies renouvelables. La Commune a la possibilité de le faire et le Conseil accompagne cette volonté politique. Le projet du Mont-Perreux, situé sur le territoire vaudruzien, amènera également quelques rentrées financières – environ un point d'impôt – à la Commune ce qui ne sera pas négligeable.

En ce qui concerne la construction, il ajoute qu'une éolienne est fixée sur un socle en béton et peut être démontée sans laisser de trace au paysage, ce qui en fait un bon outil de production d'énergie dans une période de transition.

Du côté économique, un point important à mentionner est que le tissu industriel du pays et du canton va contribuer à la réalisation des parcs éoliens. Un certain nombre d'entreprises locales seront mandatées pour effectuer les travaux.

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** ajoute, en lien avec l'intervention de M. Francis Krähenbühl (PLR), qu'il ne faut pas confondre énergie et électricité. Dans sa consommation d'énergie, la commune consomme 25% d'énergie électrique et 75% d'énergie thermique (ou de combustion) ce qui représente environ une consommation de 70% issue du pétrole. Il tient donc à rappeler que, même avec des éoliennes, l'autonomie énergétique est encore très loin.

De plus, il ajoute que, si la commune de Val-de-Ruz représente 10% de la population cantonale, elle représente 16% du territoire cantonal et il est de son devoir de produire plus d'énergie pour alimenter les villes dans lesquelles nous avons aussi des habitudes de consommation. La Commune a donc un devoir de responsabilité qu'elle doit tenir au-delà de l'autonomie énergétique.

**M. Yves Tanner (UDC)** rappelle que les socles en béton sur lesquels sont posées les éoliennes représentent tout de même 400 à 500m<sup>3</sup> par éolienne.

De plus, il ajoute que ces éoliennes défigurent le paysage et représentent un problème pour les oiseaux. Concernant le raccordement, il faudra creuser des tranchées pour faire passer les câbles à travers les montagnes et des grands chemins seront nécessaires pour installer les éoliennes avec des autogrues de capacité de plus de deux tonnes.



Concernant le stockage, il indique qu'il y a énormément d'avancées dans la technologie des panneaux photovoltaïques et qu'il devrait certainement être possible de stocker l'énergie dans des batteries pour la réutiliser durant l'hiver.

Enfin, il ajoute que, personnellement, il a souhaité poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de sa ferme. Il lui a été répondu qu'il fallait poser une petite surface utile uniquement pour sa propre consommation car il ne serait rien redistribué des autres consommateurs. Il recommande donc de faire un effort pour qu'il soit possible de recouvrir les toits des propriétaires privés.

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** précise qu'il s'est bien renseigné avant son intervention et que le but était justement de se concentrer sur l'énergie électrique tout en étant conscient qu'il y en a d'autres.

Selon lui, le but est de développer autant que possible les énergies renouvelables avec le moins d'impact possible, avec le photovoltaïque, avec la biomasse et en tenant compte du programme énergétique 2050 de la Confédération.

**Prise en considération** : acceptée par 25 voix contre 6 et 2 abstentions.

### **13. Motions et propositions**

---

#### **M20.001 – Motion du groupe socialiste – Des logements abordables aussi à Val-de-Ruz !**

« Bien que le marché de l'immobilier se détende et que le pourcentage de logements vacants augmente, la plupart des nouveaux logements restent chers, car l'intérêt des promoteurs immobiliers est de construire des habitations haut de gamme.

Le 9 février dernier, l'initiative intitulée « Davantage de loyers abordables » a été refusée par le peuple suisse, alors que le peuple neuchâtelois l'acceptait. Pour mémoire, cette initiative exigeait que les constructions de logements d'utilité publique représentent au moins 10% des nouvelles constructions.

Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique - coopératives, fondations, associations, etc.- pratiquent des loyers fixés sur la base des coûts et gèrent les logements sans faire de profit.

En conséquence, le groupe socialiste demande au Conseil communal de mettre en place la politique active suivante dans le domaine de l'habitat d'utilité publique:

- exiger 10% d'appartements d'utilité publique dans tous nouveaux projets immobiliers, à partir de 10 unités d'habitation, en particulier dans le cadre des futurs écoquartiers des villages de Val-de-Ruz ;
- proposer des terrains en droit de superficie pour la réalisation d'appartements d'utilité publique ;
- créer 20% d'appartements d'utilité publique au sein du parc immobilier communal. »



**M. Pierre Studer (PS)** communique le rapport du groupe PS.

*« Je ne tiens pas à répéter ce que vous avez sous les yeux, mais plutôt à développer les points suivants :*

*Les loyers des logements ont subi de fortes augmentations ces dix dernières années à Val-de-Ruz. L'envolée est également extrêmement forte s'agissant des prix à la vente en PPE au cours de la même période. Les conséquences sont connues : le marché ne répond plus aujourd'hui aux moyens d'une grande partie de la population.*

*Face à cette situation, il convient donc de veiller à offrir des logements répondant aux besoins de la population, soit à des prix accessibles pour une majorité d'entre elles.*

*Dans ce cadre, le développement de logements d'utilité publique, avec des rendements limités et des loyers fondés sur les coûts, représente une excellente solution pour offrir des logements à des prix demeurant accessibles aux classes moyennes et milieux modestes. Sur la durée, les logements d'utilité publique offrent des loyers nettement inférieurs à la moyenne du marché. La raison en est simple : les maîtres d'ouvrage d'utilité publique calculent les loyers en fonction des coûts sans marge spéculative.*

*En mettant l'accent sur le logement d'utilité publique dans son futur programme de législature par exemple, la Commune de Val-de-Ruz irait clairement dans la bonne direction et pourrait bénéficier du soutien de l'Etat à travers son office du logement.*

*Le groupe PS vous demande de soutenir cette motion dans l'intérêt d'une grande partie de la population vaudruzienne. »*

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** transmet la position du groupe PLR.

*« Comme souvent de la part de nos collègues socialistes, cette motion part d'un élan de générosité envers les moins favorisés. Au-delà du geste social qu'on peut comprendre au premier abord, il y a bien entendu un côté politique évident, renforcé par la proximité des élections communales. Finalement, c'est de bonne guerre, mais ce projet ne répond pas à un vrai besoin.*

*Le marché du logement se détend. La moyenne suisse des logements vacants se situe à 1,7%. Dans le canton de Neuchâtel, elle est de 2,4%. De nombreux immeubles – et donc de logements – ont été construits ces dernières années, augmentant encore le taux de vacance. Dans son rapport provisoire sur les comptes 2019, le Conseil communal parle d'ailleurs de « locations vacantes assez importantes au patrimoine financier communal ».*

*On nous dit que l'intérêt des promoteurs immobiliers est de construire des habitations haut de gamme. Or, celles-ci se louent de plus en plus difficilement puisque l'offre à des prix abordables augmente, y compris d'ailleurs à des prix proches des logements subventionnés. En raison de l'exode que connaît le canton ces dernières années, il va devenir de plus en plus difficile de trouver des personnes prêtes à y investir dans l'immobilier. Alors exiger 10% d'appartements d'utilité publique dans tout nouveau projet va rendre d'éventuels investisseurs encore plus frileux et ira à*



*l'encontre de la politique de développement que nous souhaitons. Ce n'est pas avec une telle politique que Cudrefin, Gampelen ou d'autres communes des cantons voisins attirent les Neuchâtelois.*

*Rappelons aussi le contexte politique. En février dernier, l'initiative fédérale « Pour davantage de loyers abordables » a été refusée en votation populaire. Faut-il pour autant revenir à la charge aux niveaux cantonal et communal ? Nous sommes d'avis que non.*

*Pour toutes ces raisons, notre groupe refusera d'entrer en matière sur cette motion. »*

**M. Alain Collioud (Les Verts)** informe les membres du Conseil général de la position du groupe des Verts.

*« Lors de sa séance de préparation, les Verts de Val-de-Ruz ont discuté de la motion visant à proposer plus de logements abordables à Val-de-Ruz. Nous saluons bien entendu l'intention et la vocation sociale de cette mesure qui répond à une préoccupation qui devrait être la nôtre dans le Val-de-Ruz.*

*Cependant, nous pensons que la mise en œuvre stricte des différents éléments que propose cette motion pourrait poser problème. Nous aurions préféré une formulation plus large demandant à notre Conseil communal de faire le point sur l'état actuel de notre commune sur le plan des logements abordables et de nous proposer une politique communale active pour promouvoir plus de logements abordables. Il nous paraît en effet urgent et nécessaire de favoriser une plus grande part des logements d'utilité publique dans notre commune, notamment dans la planification des écoquartiers et pourquoi pas avec des objectifs s'approchant du plan directeur cantonal qui évoque, au sujet des quartiers durables [entre 25 et 50% de la surface utile principale pour des logements à loyers modérés, des appartements avec encadrement pour personnes âgées ou d'autres offres permettant de renforcer la mixité sociale et intergénérationnelle ou au minimum 25% de la surface utile principale pour des logements à loyers abordables reconnus d'utilité publique].*

*Pour ces différentes raisons, notre groupe laisse à ses membres la liberté de vote ce soir. »*

**M. Roby Tschopp (CC)** transmet l'avis du Conseil communal tout en représentant M. Cédric Cuanillon (CC), en charge du patrimoine administratif de la Commune, dont il est le suppléant.

Il précise que cette motion regroupe en fait trois volets, qui ont été analysés.

Concernant l'exigence de 10% d'appartements d'utilité publique dans tous les nouveaux projets à partir de 10 unités d'habitation, il rappelle que pour pouvoir gérer des logements d'utilité publique, il y a des volumes minimums à respecter. Dans un immeuble de 10 appartements, il semble compliqué d'en avoir un qui serait propriété d'une coopérative ou d'une institution. Cela dépend des projets mais, si un nécessite de l'encadrement, il faudra peut-être avoir 40 ou 50 unités pour justifier le volume minimum.



S'agissant des droits de superficie, la Commune possède extrêmement peu de terrains et ces derniers sont peu favorables à la construction. Ces terrains ont été hérités des anciennes communes qui avaient des politiques diverses et la Commune de Val-de-Ruz ne pourrait pas mettre à disposition d'acteurs d'utilité publique des terrains. Elle devrait pour cela recevoir la mission très claire d'en acheter.

En ce qui concerne le parc immobilier communal, il indique qu'il est aujourd'hui loué à des prix nettement en dessous du marché car la Commune de Val-de-Ruz gère raisonnablement son patrimoine. En effet, elle n'investit pas dans des bâtiments neufs mais rénove les logements lorsque les locataires les quittent et ne procède pas à des rénovations forcées qui poussent à l'augmentation des loyers. Elle a donc une attitude responsable même si, évidemment, on ne peut pas lui attribuer l'utilité publique au sens strict.

Il ajoute que la crainte du Conseil communal est que si l'on entre en matière sur des mesures qui ne permettent pas à la Commune de faire du bénéfice sur une partie de son patrimoine, ce patrimoine ne soit plus entretenu car plus rentable. Ce résultat ne serait aucunement satisfaisant.

Enfin, il fait part de son étonnement quant au taux d'unités d'habitation d'utilité publique qui, dans la définition cantonale d'un quartier durable ou écoquartier, est de 25% mais qui, dans la motion, est demandée à 20%.

Cette motion telle qu'elle est formulée, est par conséquent difficilement applicable et le Conseil communal propose de refuser en l'état cette motion.

**M. Pierre Studer (PS)** remercie les intervenants des différentes explications qui ont été données, tout en regrettant que, si cette motion comporte des soucis, des amendements n'aient pas été proposés dans l'esprit d'un dialogue constructif et de telle sorte à pouvoir l'améliorer. En effet, il ajoute que le problème reste entier et que les réponses permettant à une plus grande partie de la population de bénéficier de loyers acceptables n'ont pas été données.

**Prise en considération** : la motion « Des logements abordables aussi à Val-de-Ruz » est refusée par 19 voix contre 10 et 4 abstentions.

### **14. Résolutions, interpellations et questions**

---

**Le président** tient à rappeler la différence entre une interpellation et une question. Une question doit être courte, portée sur un sujet précis. Quant à l'interpellation, le sujet peut être plus vaste et il suggère à l'assemblée de préférer à l'avenir les interpellations, ce qui facilite le travail de réponse au Conseil communal.

#### **I20.001 – Interpellation de M. Francis Krähenbühl (PLR) – Remettez la pendule à l'heure !**

« Nos Autorités font beaucoup pour faire vivre la commune de Val-de-Ruz et rendre ses villages attrayants. C'est une excellente chose que d'œuvrer pour une bonne qualité de vie. Cependant, en passant à la Rue de la Chapelle aux Hauts-Genèveys, il semble que le temps se soit arrêté,



puisque l'horloge de la chapelle ne tourne plus. Si cela empêchait les voisins de vieillir, personne ne s'en plaindrait, mais cela donne plutôt l'impression d'un village à l'abandon, en périphérie de la commune, juste bon pour y prélever des impôts et y déposer ses déchets. Avec la fermeture de la chapelle, que les habitants comprennent, était-il nécessaire de leur retirer le temps ?

Au nom d'une partie du groupe PLR et de nombreux Geneveysans, aussi appelés Mésanges, je demande au Conseil communal de faire en sorte que l'alimentation électrique de l'horloge soit rétablie avec des moyens ad hoc respectant les mesures de sécurité et qu'on remette enfin la pendule à l'heure. Un grand saut dans le présent, en quelque sorte. »

**Mme Anne Christine Pellissier (CC)** indique que le Conseil communal prend connaissance du texte de cette interpellation ce soir et que, en l'absence du conseiller communal Cédric Cuanillon, en charge de la gérance du patrimoine, une réponse sera proposée pour la prochaine séance du Conseil général, le 22 juin prochain.

**Q20.001 – Question du groupe des Verts – Quelle démocratie pour les élections au Conseil d'établissement scolaire**

« En date du 17 septembre, les parents des élèves des cycle 1 et 2 ont reçu un courrier via Pronote les informant qu'une place de délégué-e de parents était vacante au sein du Conseil d'établissement scolaire (CES), les personnes intéressées devaient s'annoncer d'ici le 27 septembre, la procédure pour se porter candidat-e n'était pas précisée (documents à fournir et adresse d'envoi).

Quelques semaines plus tard, les candidatures étaient présentées, toujours via Pronote, et la procédure de vote était ouverte directement sur la plateforme. Or, notre groupe s'interroge sur quelques points fondamentaux :

- Sur Pronote, il était possible de voter plusieurs fois d'affilée, car la page de vote revenait après que le vote ait été pris en compte. Ces votes multiples pouvaient-ils ensuite être identifiés et annulés par la commune ?
- Le nombre d'accès sur Pronote par famille diffère si les parents vivent ensemble ou sont séparés. Comment garantir que chaque parent ait un droit de vote individuel dans ce contexte ?
- Un certain nombre de famille n'utilise pas Pronote (et sont annoncées comme telles à la commune), quelle procédure de vote leur était proposée ? »

**Mme Anne Christine Pellissier (CC)** donne lecture de la réponse du Conseil communal.

*« Le CES est nommé pour une législature, chaque représentant étant désigné par le groupe qu'il représente. En ce qui concerne les parents d'élèves, ceux-ci doivent donc être élus par l'assemblée des parents. Plusieurs solutions d'élections ont été testées depuis la création du CSVR. »*



- *Un représentant par collège, puis deux représentants par cycle. En général, il n’y a pas eu plus d’une personne intéressée et personne, en dehors des candidats, ne s’est déplacé aux invitations d’assemblée qui se sont tenues à Fontainemelon, à Coffrane, à La Fontenelle et, lors de la dernière législature, les candidats ont été présentés lors d’une soirée prévue à cet effet. Hormis les candidats, une personne représentant les parents était présente. D’où la problématique de faire cette élection.*
- *En 2016, nous avons fait une invitation à candidature, une séance d’information, un vote par correspondance adressé à tous les parents leur donnant le droit de voter pour deux candidats du cycle de leur enfant. S’ils avaient des enfants dans deux cycles, ils pouvaient voter deux fois. Transmission des documents par papier, par l’élève, avec le risque que des documents soient perdus, restent au fond du sac ou ne soient jamais transmis aux parents.*
- *En 2019, nous avons eu deux démissions, dont une parce qu’un des parents avait perdu le droit de siéger puisqu’il n’avait plus d’enfant au sein du CSVR. Dans un premier temps nous avons fait appel aux viennent-ensuite, puis un siège restait à pourvoir par une élection complémentaire pour la fin de la législature (trois séances – au final une au vu du coronavirus). Le 17 septembre, un courrier d’information avec appel à candidature via Pronote ou par papier pour les quatre familles annoncées comme n’ayant pas Pronote. Retour par Pronote ou auprès la cheffe de dicastère par courriel.*
- *Au final, nous avons eu cinq personnes intéressées contactées directement pour avoir quelques informations les concernant à transmettre aux parents d’élèves pour l’élection.*
- *L’envoi de l’invitation à voter a été faite le 4 octobre via Pronote : un seul vote possible par parents puisque la solution permettait de choisir une des cinq personnes mais il n’était pas possible de voter plusieurs fois. Il est vrai que des parents séparés ont deux comptes différents et qu’ils peuvent s’exprimer deux fois. Nous avons eu 583 votes. 40% de votes pour le candidat élu.*

*Comment cela se passe ailleurs ? Dans les autres cercles, en général quand le CES est vraiment fonctionnel (environ une séance par année contre quatre au CSVR), la recherche de parents se fait par cooptation. Soit la personne qui quitte cherche quelqu’un pour la remplacer soit c’est la direction qui regarde parmi les parents d’élèves qui pourrait être intéressé à rejoindre le CES. Il n’y a pas vraiment de consultation d’une assemblée de parents qui, par ailleurs, n’existe que rarement. La gestion des CES est reconnue comme difficile dans tous les cercles, ce qui fait que souvent, peu de réunions ont lieu.*

*On a pris l’option de prendre les choses en main du mieux que possible, sans que ce soit une usine à gaz. Il serait aussi possible d’informer la Fédération des parents d’élèves neuchâtelois (FAPEN) par exemple, de leur demander d’organiser les élections et de nous fournir la liste des parents pour le CES, mais la FAPEN n’est pas représentative non plus des parents de Val-de-Ruz.*



*Au final, le choix qui a été fait est celui qui respecte le mieux l'information de tous les parents et la possibilité pour chacun de se porter candidat. Les parents ont tous eu l'information et ont pu se prononcer une seule fois, avec le bémol de deux votes pour les parents séparés.*

*Le système choisi reste perfectible, mais c'est actuellement celui qui atteint le mieux les parents et leur donne la possibilité de se prononcer. »*

**Q20.002 – Question de Mme Chloé Douard (Les Verts) - Précarité due au Covid-19**

« 2'600 sacs de nourriture ont été distribués aux plus démunis le 16 mai à Genève. Après des heures passées dans une file d'attente interminable, les personnes poussées par la précarité ont pu repartir avec du riz, des pâtes et quelques produits pour bébés. Si la solidarité et l'implication des milieux publics, privés et associatifs est à saluer, il faut aussi souligner le très dur impact social de la crise sanitaire actuelle, qui touche fortement ceux qui sont déjà fragilisés en temps normal.

Si les données socio-démographiques de Genève et de Val-de-Ruz sont évidemment très différentes, nous sommes persuadés qu'au sein de notre commune de nombreuses personnes doivent affronter une précarité aggravée par la situation d'exception qui prévaut actuellement. Dès lors, nous souhaiterions connaître l'état des lieux à Val-de-Ruz. Combien de personnes sont inscrites à l'aide sociale et combien de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté sans avoir droit à cette prestation? Qui sont les plus durement touchés dans notre commune?

De magnifiques élans de solidarité ont vu le jour récemment dans notre commune, notamment afin de garantir l'accès aux biens de première nécessité aux personnes vulnérables, comme les services de livraison à domicile ou les transports pour les personnes à risque. Une certaine pudeur empêche parfois les personnes démunies de se manifester et nous savons bien qu'il n'est pas toujours facile de solliciter de l'aide, mais nous aimerions savoir ce qu'il en est au niveau de notre commune et quelles sont les intentions de celle-ci afin de remédier à ces situations de détresse. »

**M. François Cuche (CC)** remercie Mme Chloé Douard (Les Verts) de sa question pertinente et ajoute qu'aujourd'hui, tous les indicateurs ne sont pas en sa possession pour mesurer l'effet de la crise. Il est en mesure de communiquer ces quelques éléments.

Du côté de l'aide sociale, trois dossiers ont été ouverts spécialement à cause de la situation dont un qui a déjà été refermé, la personne ayant retrouvé du travail.

Du côté du guichet Accord, qui est la porte d'entrée pour les personnes en difficulté, il n'y a pas eu véritablement d'augmentation des demandes.

Peu d'informations sont disponibles par rapport à la population de Val-de-Ruz, ce qui est expliqué notamment par le fait que les personnes en situation de précarité se tournent souvent vers des associations comme Caritas ou le CSP. Il s'agit également parfois de personnes sans papiers, pour lesquels l'aide sociale n'entre pas en matière. Parfois, quand ils disposent des informations, ces associations transmettent à la Commune le nombre de personnes de la région qui les fréquentent. Il ajoute qu'à Val-de-Ruz il manque un lieu pour l'accueil des personnes précarisées.





Par ailleurs, il rappelle que la politique est moins dure dans le canton de Neuchâtel où de l'aide d'urgence peut être octroyée même à des personnes en situation irrégulière, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres cantons.

Il ajoute que, depuis le début de l'année, 100 dossiers ont été ouverts au guichet Accord, contre 134 l'an dernier à la même période. Actuellement, c'est l'assurance-chômage qui assume les effets de la crise. Cependant, à l'issue des prestations de chômage, une explosion des dossiers d'aide sociale pourrait avoir lieu.

Enfin, il rappelle qu'un certain nombre de personnes en situation de précarité ont l'habitude de se rendre en France pour faire leurs courses qui sont, pour les produits de bases, moins chères et que la situation, au vu de la fermeture des frontières, est plus difficile pour ces personnes-là.

Une demande sera faite à Caritas et au CSP pour savoir s'ils ont eu des demandes de personnes de Val-de-Ruz et ces chiffres, s'ils sont disponibles, seront transmis lors d'une prochaine séance.

### **Q20.003 – Question de M. André Soguel (PLR) – Fermeture bureau de Poste de Savagnier**

« Au sujet de l'annonce de Poste Suisse de fermer son bureau de Savagnier, le Conseil communal a-t-il reçu une réponse de la Commission fédérale de la poste suite à sa demande de réexaminer cette décision ? »

**M. Roby Tschopp (CC)** profite de l'occasion pour faire un point sur la procédure.

A la suite de l'annonce de La Poste Suisse de fermer le bureau de poste de Savagnier, la Commune a porté – car il ne s'agit pas d'un recours – cette décision devant la Commission de La Poste (PostCom).

Actuellement la PostCom a demandé au Canton de se déterminer. En raison de la Covid, il a jusqu'à mi-juin ou fin-juin pour se déterminer. La PostCom va ensuite se prononcer dans un délai qui n'est pas connu.

Il ajoute que La Poste a annoncé avoir arrêté sa stratégie de fermeture des offices de poste, à partir de la fin de l'année, ce qui ne concerne pas l'office de poste de Savagnier, qui fait partie des procédures déjà en cours et dont la fermeture est annoncée.

### **Q20.004 – Question de Mme Mary-Claude Fallet (PLR) – Cartes journalières CFF, quand seront-elles à nouveau à disposition ?**

« Depuis le 11 mai 2020, les transports publics tels que bus et trains appliquent à nouveaux les horaires réguliers des jours ouvrables. La Commune dispose de six cartes journalières CFF datées et payées. Le guichet communal étant fermé jusqu'au 8 juin, le Conseil communal envisage-t-il une solution pour mettre en vente ces cartes journalières CFF dès maintenant ? »

**M. François Cuche (CC)** indique que, dans le contrat conclu avec les CFF, il est spécifié que les billets réservés ne peuvent pas être transmis par courrier postal. Même si certaines communes le



font, à Val-de-Ruz les règles sont appliquées et il est demandé aux personnes qui ont réservé des billets de passer au guichet les chercher.

Les guichets ayant été fermés pour cause de Covid-19 excepté pour les urgences administratives, il est conscient que des billets vont être perdus mais il était important que les règles d'hygiène de l'Office fédéral de la santé publique soient respectées, d'autant plus que suite aux directives imposées lors de la réorganisation des bureaux, une seule personne par bureau pouvait être présente, les autres étant délocalisées ou en télétravail.

Enfin, il ajoute que les prestations offertes aux guichets pendant cette période et les prestations non prioritaires n'ont plus été délivrées. »

**Q20.005 – Question de M. André Soguel (PLR) – Projet éolien du Crêt-Meuron**

« Au sujet du projet éolien du Crêt-Meuron, que veut et peut entreprendre le Conseil communal pour ce dossier ? »

**M. François Cuche (CC)** indique que la Commune a la volonté de mettre en place une cohabitation acceptable entre les milieux du ski de fond et le développeur du parc éolien du Crêt Meuron. Elle tient en effet fermement à ce qu'il soit possible de continuer à pratiquer le ski de fond au centre nordique de La Vue-des-Alpes – Tête de Ran avec un minimum de conséquences pour les utilisateurs du site. Il rappelle qu'il s'agit d'un atout important au niveau touristique et que la piste principale des crêtes ne sera pas sacrifiée et son parcours respecté.

Il ajoute qu'il y a ambivalence dans la question posée et que, effectivement, même s'il a eu une récolte de signatures transmise au Conseil général, il relève toutefois un peu de polémique dans le cadre de cette pétition. Il est en effet exagéré de dire qu'il ne va plus être possible de faire du ski de fond sur ce site.

Il souhaite rappeler que la Commune veut effectivement tout mettre en œuvre pour que les différents acteurs puissent s'entendre et qu'il soit possible de faire du ski de fond et de produire de l'électricité. Des discussions ont été entreprises avec RES, les oppositions lors de la mise à l'enquête publique ont été prises en considération, dans l'intérêt de tous et une solution a été trouvée : l'éolienne T2 sera déplacée de 25 mètres vers le nord, la T4 de 22 mètres vers l'est et la T5 de 22 mètres vers le nord. Ces trois éoliennes péjoraient le tracé de l'« autoroute » du ski de fond principale qui va de La Vue-des-Alpes au Mont-Racine et ces déplacements de turbines permettront l'utilisation du tracé de la route des neigeux pour accéder à la partie ouest de la piste.

En ce qui concerne la piste du chemin de la Merde, il indique qu'il s'agit d'une piste qui sera perdue car dans la zone de sécurité des éoliennes. Cependant, il est démesuré de dire que cela condamne le centre nordique de La Vue-des-Alpes – Tête de Ran.

Le Conseil communal est satisfait du pas fait par RES en direction des opposants en garantissant l'utilisation de la piste principale. Il s'agit d'un geste de bonne volonté qui est aussi la volonté de la Commune afin de pouvoir permettre la pratique du ski de fond et la production d'électricité sur ce site.



**15. Communications du Conseil communal**

---

**Mme Anne Christine Pellissier (CC)** communique trois informations du Conseil communal.

Premièrement, l'annulation de la célébration de la Fête nationale, prévue pour le 31 juillet 2020 sur le site d'Evologia. Les mesures de la Confédération interdisant les manifestations de plus de 1'000 personnes seront en effet encore de mise à fin juillet.

Deuxièmement, un projet de marché est en cours de réalisation avec l'association des commerçants de Cernier, prévu sur les places de stationnement en-dessous de l'Hôtel-de-Ville de Cernier. Sa mise en œuvre a pris du retard au vu de la situation sanitaire mais, à partir du 3 juin, des emplacements provisoires à la rue de l'Epervier seront mis à disposition pour quelques marchands. Elle recommande aux membres du Conseil général de leur faire bon accueil.

Enfin, un flacon de désinfectant a été offert à l'entrée, les membres du Conseil général étant invités à le conserver précieusement et le reprendre lors de la séance du 22 juin prochain.

**Le président** remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **lundi 22 juin 2020 à 19h30** à la salle de gymnastique de La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

La séance est levée à 23h09.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

P. Truong

R. Geiser